C.R.A.C. N° 67 (2021-2022)
4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 23 novembre 2021

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré

Intervenants : M. le Président, M. Antoine.....1

Projet de mission sur le logement à Lille et Paris

Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Beugnies.....1

Auditions.....2

Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.....2

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Galant.....2

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....2

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Liradelfo, Dispa, Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....3

Confiance au président et au rapporteur.....5

Interpellations et questions orales.....5

Interpellation de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la stratégie du Gouvernement wallon pour favoriser l'accès à la propriété en Wallonie et singulièrement dans le Brabant wallon »

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Beugnies, Maroy, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....5

Question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avancement des travaux concernant la création d'une allocation loyer »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....14

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la protection des lanceurs d'alerte aux niveaux local et intercommunal »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....15

Question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien à la digitalisation de communes dans une perspective de transparence administrative »

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....16

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les contraintes liées aux procédures de marché public pour les pouvoirs locaux »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....18

Question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les budgets participatifs »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....19

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la contribution des communes dans la revalorisation barémique des policiers »

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....20

Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la confirmation de l'introduction d'un recours administratif à l'encontre de la réforme du financement des zones de secours par la Province de Namur »

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....21

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le contrat fantôme du secrétaire général en congé de l'intercommunale « Zone de secours Liège 2 IILE-SRI » » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les clauses du contrat du secrétaire général de l'intercommunale « Zone de secours Liège 2 IILE-SRI » » ;

Question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le contrat retrouvé de l'ancien directeur de l'IILE »

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Beugnies, Bierin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....22

Organisation des travaux (Suite).....25

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....25

Interpellations et questions orales retirées.....25

Liste des intervenants.....26

Abréviations courantes.....27

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 33 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, je sais que, lors de la prochaine séance, nous aurons probablement le budget.

M. le Président. – Oui, et je pense qu'il y aura aussi un décret. La prochaine séance va être lourde.

M. Antoine (cdH). – Après cette séance très lourde, nous serons probablement en 2022, ou y a-t-il encore des commissions la dernière semaine ?

M. le Président. – Madame la Secrétaire, comment va-t-on vivre ? Va-t-on se voir encore deux fois ?

La prochaine fois doit être le budget et un décret.

M. Antoine (cdH). – La séance d'après, pourriez-vous avoir l'amabilité de faire en sorte que les services fassent remonter la proposition de décret PENATES ?

M. le Président. – OK, nous prenons note.

Projet de mission sur le logement à Lille et Paris

M. le Président. – Le deuxième point que je voulais envisager avec vous est la mission que nous avons programmée à Lille-Paris et qui aurait lieu entre le dimanche 23 janvier et le mardi 25 janvier.

Je voudrais remercier les services qui ont beaucoup travaillé, en connivence aussi, d'ailleurs, avec le cabinet de M. le Ministre. Des propositions vous sont faites. On remettra une photocopie à chaque chef de groupe, mais je vais quand même vous en donner connaissance, pour celles et ceux qui ne l'ont pas. J'aurai besoin de votre accord pour mettre cela en œuvre le plus rapidement possible.

L'idée de départ est de démarrer le dimanche aux environs de 17 heures, transfert en train de Namur vers Lille. Hôtel et dîner. C'est tout pour le dimanche, c'est pour être en position de travail assez tôt le lundi matin puisque, après le petit-déjeuner, nous aurions une rencontre avec les représentants de la Ville de Lille, le maire de Lille et sa septième adjointe. À 10 heures 30, nous aurions une rencontre avec les représentants de l'organisme de Foncier solidaire de la métropole lilloise, puis un petit dîner.

Ensuite, une rencontre avec les représentants des entreprises sociales pour l'habitat. Ce sera à 13 heures 30, il n'y a qu'une heure pour le repas de midi, donc il faudra bien doser les choses, parce que cela me paraît un peu court. À 15 heures, rencontre avec les représentants de l'Agence immobilière à vocation sociale du Nord. À 16 heures 30, rencontre avec les représentants du programme numérique Zéro logement vacant.

Ensuite, nous quitterions Lille pour Paris, où la soirée sera consacrée à nous restaurer puisque nous ne serions à Paris qu'aux environs de 19-20 heures.

Le lendemain, c'est la journée parisienne. Après le petit-déjeuner, une rencontre avec les représentants de la Ville de Paris, suivie d'une rencontre avec les représentants de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement. Après un petit-déjeuner, nous rencontrerons les représentants du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Ensuite, une rencontre avec des représentants de la Fédération des associations et des acteurs de la promotion de l'insertion par le logement. Nous quitterions Paris aux environs de 17 heures 25, pour arriver à Namur aux environs de 20 heures 16.

Voilà le programme qui vous est proposé. Y a-t-il des remarques, suggestions, corrections à apporter ? Ce serait bien de le faire très rapidement, parce qu'alors on va tout confirmer et tout mettre en place.

(Réaction d'un intervenant)

Bien entendu, nous devons encore l'aval du Bureau, mais je présume que cela ne posera pas beaucoup de difficultés. C'est plutôt à nous à savoir ce que l'on veut.

Je rappelle que M. le Ministre nous accompagnera.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – On avait souhaité que les deux jours soient denses au niveau du programme ; je crois que l'engagement est respecté. Au niveau de la délégation, qui peut faire partie de celle-ci ? Y a-t-il un nombre défini par formation politique ? Comment cela peut-il s'organiser ?

M. le Président. – On me souffle que c'est sept personnes, suivant la représentation proportionnelle. Qu'est-ce que cela peut alors donner dans ce cadre-là ?

On va se renseigner, je vais revenir dans la matinée avec ce qui se fait habituellement, et voir aussi si le président est asexué ou pas dans cette délégation. C'est une bonne question, j'aurais dû me la poser. Je n'ai pas de réponse, mais je vais vous la fournir dans quelques minutes.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je signale qu'il me semble, en ce qui concerne les rencontres avec les représentants des deux villes, que la durée est assez courte. C'est à peine une heure. En une heure, aura-t-on fait le tour ? On sera quand même sept, si j'ai bien compris, avec chacun quelques questions, j'imagine que ce sera un peu court.

Par contre, je vois que, pour la rencontre suivante, c'est deux heures. N'y aurait-il pas moyen de répartir cela d'une autre manière pour avoir une heure et demie pour chaque rencontre ? C'est une suggestion. Je trouve qu'une heure c'est très court.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

On va effectivement réfléchir à votre remarque. J'avais aussi évoqué le temps de midi d'une heure. Il faudra que l'on prévoie que le restaurant soit à proximité de l'endroit où l'on a la réunion suivante, parce que, si l'on propose des trajets de déplacement de 15 minutes ou 20 minutes, cela va mettre en difficulté notre timing. Effectivement, on prend note de votre remarque.

Y a-t-il d'autres demandes ?

Lorsque le Bureau aura marqué son accord, cela nous permettra aussi de faire un petit peu de pression sur les deux Hôtels de Ville pour éventuellement rencontrer les maires. Des précontacts avaient été pris, mais eux voulaient savoir exactement quand et quoi. C'est la raison pour laquelle il était compliqué d'avancer.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – C'est vraiment une remarque pratique, mais j'imagine que c'est partagé par les collègues : 8 heures 30, le petit-déjeuner, si l'intérêt est d'être sur place la veille, si l'on veut gagner une demi-heure pour augmenter les entrevues, cela ne me paraît pas insurmontable. Le jour se lève à 7 heures.

M. le Président. – On peut s'adapter pour que le petit-déjeuner soit un rien plus tôt pour commencer les rencontres à 9 heures, par exemple, et gagner une demi-heure. Cela rencontrerait les deux remarques.

C'est une bonne idée. Je propose que l'on modifie cela : que l'on débute notre journée à 9 heures et que l'on mette le petit-déjeuner à 8 heures.

Est-ce d'accord pour tout le monde ?

(Réaction d'un intervenant)

Deux PS, deux MR, un Ecolo, un PTB, un cdH, me dit-on, seront dans la délégation.

Peut-on déposer le point au Bureau ? Merci beaucoup.

La commission a arrêté un projet de mission sur le logement du 23 au 25 janvier 2022 à Lille et Paris.

AUDITIONS

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 15 DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AU STATUT DE L'ADMINISTRATEUR PUBLIC

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Mesdames et Messieurs les

Députés, nous nous trouvons dans la mission classique du rapportage de la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 sur le statut de l'administrateur public, qui prévoit des obligations de rapportage en matière de rémunération.

L'article 15 du décret explicite les modalités de ce rapportage, lequel prend la forme d'un rapport de rémunération. Le modèle du rapport est lui-même défini dans un arrêté du Gouvernement du 17 mars 2005. Tout cela a été modifié. En fait, le rapport de rémunération vise à assurer évidemment la transparence quant à l'application des règles relatives à l'encadrement des rémunérations et à en permettre le contrôle parlementaire.

Pour ce qui relève de mes compétences, les organismes suivants sont concernés :
- le Centre régional d'aide aux communes, UAP de type 1 ;
- le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie ;
- la Société wallonne du crédit social ;
- la Société wallonne du logement.

Comme vous le savez, les rapports doivent contenir les informations relatives aux administrateurs publics, à savoir, notamment :
- leur identité ;
- leur qualité ;
- l'organe dans lequel ils siègent ;
- la date de leur désignation ;
- la durée de leur mandat ;
- la rémunération brute annuelle perçue pour l'exercice de ce mandat ;
- le taux de participation aux réunions.

Ces rapports doivent aussi contenir des informations concernant les gestionnaires, à savoir :
- leur identité ;
- leur titre ;
- la nature de la relation de travail ;
- la date d'entrée en fonction ;
- leur rémunération de base et variable ;
- le plan de pension ;
- ainsi que les autres composantes : les éventuelles indemnités de départ, les mandats dérivés, la rémunération qui leur est attribuée.

Enfin, ils doivent contenir des informations relatives aux commissaires du Gouvernement, à savoir aussi :
- l'identité ;
- la date de leur désignation ;
- la durée de mandat ;
- la rémunération perçue ;
- le taux de participation aux réunions.

Les différents rapports vous ont été transmis, en application des textes légaux visés ci-avant, en application du décret du 12 février 2004. Ils ont été soumis à votre examen. Vous pouvez constater, après les avoir analysés, que chacun des différents organismes respecte les dispositions à la fois du décret et à la fois des décrets dits de gouvernance.

Je pense que je n'ai pas de remarque complémentaire sauf s'il y a des questions.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre. Juste une petite question.

Dans la Déclaration de politique régionale, on affiche une certaine ambition en termes de parité des genres. J'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre, si, selon vous, la situation est en train de s'améliorer ou pas parce que l'on remarque, en fait, qu'en ce qui concerne la parité au sein des fonctions de présidence des conseils d'administration qui nous concernent aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Par exemple, dans le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie, le vice-président est un homme, à la Société wallonne du crédit social les deux présidents du conseil d'administration sont des hommes, le président et le vice-président du Comité d'audit sont aussi des hommes. Au niveau de la Société wallonne du logement, le président et le vice-président sont aussi des hommes.

Bref, je pense qu'il faudrait être attentifs à ce que ce ne soient pas uniquement des hommes qui finalement obtiennent ce type de fonction.

J'aurais juste voulu vous entendre par rapport à cela.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette introduction.

C'est un processus qui devient un peu formel, mais qui n'en est pas moins important, effectivement, puisque c'est l'occasion de mettre en application les règles de bonne gouvernance qui ont été effectivement adoptées en 2004, mais également modifiées en 2018. L'exercice est évidemment salutaire et l'on peut se réjouir de ce devoir de transparence qui s'impose en matière de rémunération publique.

Je n'ai pas beaucoup de commentaires à formuler. J'aurais toutefois voulu attirer votre attention sur la participation de certains administrateurs aux réunions des organes de gestion et en l'occurrence au conseil d'administration pour le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie. Un administrateur n'a

participé, si je vois bien, à aucune réunion sur les six réunions qui ont été programmées.

En ce qui concerne la Société wallonne du crédit social, là aussi l'on voit qu'un certain nombre d'administrateurs sont absents systématiquement aux réunions du conseil d'administration et notamment – je ne personnalise pas le propos évidemment – les représentants du Service public de Wallonie. Je m'interroge donc sur le sens qu'il faut donner à cette absence et éventuellement les suites qu'il faut donner à ce constat. Ces absences sont-elles justifiées, y a-t-il une motivation particulière ou y a-t-il là un problème potentiel qu'il faudrait identifier et éventuellement solutionner d'une manière ou d'une autre ?

Par ailleurs, sous réserve de vérification, il me semble qu'une administratrice n'aurait participé à aucune réunion tout en touchant une rémunération. Là aussi, je le dis sous réserve de vérification parce que je voudrais reprendre les chiffres, il me semble que le cas échéant cela pourrait peut-être justifier un point d'attention. Mais c'est surtout sur la participation aux réunions que je voulais attirer l'attention de M. le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Très brièvement, Monsieur le Président, simplement pour aller dans le sens de M. Dispa, effectivement souligner l'importance de ce rapport, mais aussi souligner, je pense, une série d'améliorations par rapport à l'année passée où l'on avait pu remarquer une série d'absences plus conséquente dans une série d'organes.

Ici, on remarque quand même que ces absences sont moins importantes de manière générale, mais il reste une série de points problématiques et souligner l'importance de continuer le travail et je pense, effectivement, que cela souligne toute l'importance de ce rapport et de la transparence et de la publicité par rapport à l'exercice que l'on fait ici, au niveau du Parlement wallon, puisque cela permet de mettre la pression sur ces différents mandataires. On voit que les choses s'améliorent d'années en années donc je ne peux qu'encourager la poursuite de ce travail. Je serai aussi heureux de pouvoir entendre M. le Ministre sur ces questions.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Merci pour vos appréciations et questions. Je crois que c'est le rôle et l'essence de ce rapport. C'est d'une part vérifier que les règles que nous avons nous-mêmes édictées en termes de gouvernance sont respectées. Je note que pour ces organismes dont j'ai la tutelle, il n'y a pas de problème et cela me paraît le plus important.

Deuxièmement, le PTB évoque une question qui doit effectivement pouvoir nous préoccuper les uns et les autres. La première des choses, c'est que les mandats sont en cours. Je crois que le Gouvernement est attentif lorsqu'il y a des modifications de désignation ou des renouvellements. On doit effectivement pouvoir tendre vers une certaine parité. C'est même l'objet de chaque décision du Gouvernement, mais je note votre remarque avec attention et je la partage.

Concernant les remarques qui ont été réalisées ou soumises à mon intention par le cdH et Ecolo relativement à la participation, au moins ce rapport nous permet de pointer du doigt, non pas les personnes en tant que telles, puisqu'il peut arriver que l'on ait des faits de vie ou des difficultés par rapport à un mandat que l'on est amené à assumer, mais il est aussi intéressant de poser la question et de se dire qu'au bout d'un moment, si l’on ne sait pas assumer un mandat, on vise alors à pouvoir remplacer lesdites personnes.

Quant à l'interrogation quant à l'absence des représentants du SPW, vous avez raison de le souligner et nous ne manquerons pas de pouvoir relever ce fait et de voir s'il y a une raison systémique ou si c'est plutôt des faits qui sont liés à des indisponibilités de personnes qui auraient été désignées.

M. le Président. – Merci, je refais un petit tour de table.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci pour ces éléments de réponses.

Monsieur le Ministre, s'agissant de la Société wallonne du crédit social, on peut évidemment a priori considérer qu'il y a des indisponibilités personnelles liées à des circonstances particulières, mais ce sont quand même six administrateurs qui n'ont participé à aucune réunion sur les douze réunions organisées. On ne peut pas attribuer cela à des indisponibilités personnelles. Il me semble qu'il y a là clairement un problème plus global et, dès lors qu'il s'agit pour l'essentiel d'administrateurs représentant le Service public de Wallonie, il me semble qu'il y a là une difficulté. En tant que ministre de tutelle, je pense que vous devez vous y intéresser pour que l'on puisse veiller au bon fonctionnement de l’organisme, en s'assurant d'une présence significative de l'ensemble des administrateurs.

Je vous invite donc à prendre un certain nombre de contacts, voir à réfléchir à une solution un peu plus structurelle pour que cet organisme ne pâtisse pas d'une forme de pratique de la chaise vide qui semble généralisée, systématisée, en tout cas, dans le chef de certains administrateurs. Je dis cela avec tout le respect

dû aux personnes et sans suspicion a priori, mais il me semble qu'il y a tout de même une difficulté structurelle. Je vous invite à y remédier.

M. le Président. – Merci, M. Demeuse souhaite-t-il répliquer ? Plus d'autres demandes de prise de parole ?

Je vous remercie.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT WALLON POUR FAVORISER L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ EN WALLONIE ET SINGULIÈREMENT DANS LE BRABANT WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la stratégie du Gouvernement wallon pour favoriser l'accès à la propriété en Wallonie et singulièrement dans le Brabant wallon ».

MM. Beugnies, Maroy et Dispa se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je suis ravi de vous retrouver sur un sujet essentiel, à vrai dire, pour nos concitoyens. « Devenir propriétaire, un rêve impossible ? » titrait récemment un hebdomadaire à grande audience.

Aujourd'hui, reconnaissons-le, les obstacles se multiplient sur le chemin de la propriété immobilière sans la moindre réaction du Gouvernement wallon. Alors que, au niveau fédéral, Georges-Louis Bouchez exige le maintien des avantages fiscaux pour l'acquisition d'une seconde résidence, que la Flandre réorganise en profondeur ses droits d'enregistrement en les ramenant au taux historique de 3 %, voire de 1 % s'ils s'accompagnent de travaux d'efficacité énergétique, la Wallonie, elle, bat tous les records de recettes en droits d'enregistrement avec une progression attendue en 2022 de plus de 230 millions d'euros, liée mécaniquement à la hausse de la valeur vénale des prix de vente de l'immobilier dans notre Région.

Malgré ces recettes plantureuses, le Gouvernement wallon se refuse toujours, par la voix de son ministre des Finances, à toute réforme fiscale favorisant l'accès à la propriété. Dès lors, tous les regards se tournent vers vous, Monsieur le Ministre du Logement, pour apprécier vos initiatives, qu'elles soient financières ou réglementaires, favorisant l'accès à la propriété confronté à une crise sans précédent dont je vais épingler quelques causes.

Premièrement, l'envolée des prix, avec une progression de 25 % de la valeur des biens sur les cinq dernières années. Ainsi, acquérir une maison dans le Brabant wallon coûte en moyenne 385 387 euros. Pour un appartement, il faut débourser 263 850 euros. Même si les autres provinces présentent des prix moins élevés, la tendance à la hausse se vérifie partout, avec une acuité toute particulière pour le Luxembourg.

Deuxièmement, la disponibilité des parcelles à bâtir, aussi rares que chères, la spéculation, le Stop béton et la problématique des aléas d'inondation rendent les transactions de plus en plus difficiles, sans compter les difficultés pour obtenir des permis d'urbanisme pour certains lotissements. En Brabant wallon, la disponibilité foncière par commune est inférieure à 50 hectares en moyenne par rapport aux autres communes wallonnes, tandis que le prix du terrain à bâtir avoisine en moyenne les 189 000 euros ou 165 euros le mètre carré ; excusez du peu.

Troisièmement, les conditions d'octroi des crédits bancaires, avec un relèvement des taux annoncés, notamment en lien avec l'inflation. Même si c'est encore contenu, on sent aujourd'hui que ces taux repartent à la hausse. De surcroît, dès le 1er janvier 2022, pour chaque octroi de crédit, les banques devront expertiser le bien, ce qui, couplé à la règle générale de limiter les crédits à 80 % de la valeur vénale, va considérablement limiter l'accès à la propriété puisqu'il faudra, pour les candidats acquéreurs, présenter près de 35 % sur fonds propres, sans bien sûr y intégrer les nécessaires travaux d'efficacité énergétique que réclament certains logements. C'est ici, vous l'aurez compris, que le refus de toute réforme des droits d'enregistrement en Wallonie suscite colère et incompréhension.

Quatrièmement, la limitation des prêts sociaux en Région wallonne, avec un volume à la Société wallonne du crédit social de 2 663 prêts en Wallonie pour seulement huit en Brabant wallon et au Fonds du logement des familles nombreuses de 1 924 prêts en Wallonie dont 32 en Brabant wallon, soit au total pour le Brabant wallon 0,8 % des prêts accordés en Wallonie. Autrement dit, la province qui contribue le plus à l'alimentation des droits d'enregistrement reçoit le moins. Je pense ici aux personnes à revenus moyens ou modestes. C'est un camouflet pour la jeune province. En

cause, des conditions d'éligibilité par trop restrictives sur les valeurs vénales ou encore les conditions de revenus et les délais de remboursement. Une grave sous-alimentation budgétaire empêche ces deux organismes, pourtant très efficaces, d'augmenter leurs volumes de crédits ou encore d'allonger la maturité des prêts qu'ils présentent à leurs publics.

Rappelons quand même, Monsieur le Ministre, que les experts considèrent qu'une baisse de 1 % des taux augmente la capacité d'emprunt de 10 %, et la Région bruxelloise l'a bien compris en permettant à leur fonds du Logement d'accorder des prêts jusqu'à 120 % de la valeur du bien, et qui peuvent s'étendre à Bruxelles jusqu'à 30 ans. Le volontarisme bruxellois est à saluer. Passant de 25 à 30 ans, le remboursement mensuel chute de 22 %. Cette politique authentiquement sociale explique qu'en 2020, 24 % des emprunteurs à Bruxelles disposaient uniquement de revenus de remplacement. Le volume de prêts, quant à lui, a augmenté de plus de 40 % sur ces deux dernières années. Voilà une politique authentiquement sociale, que ce soit dans la maturité ou dans les conditions d'accès à ceux-ci.

Cinquième cause, la situation familiale des candidats acquéreurs : aujourd'hui, seuls les couples ou les isolés fortunés peuvent espérer devenir propriétaires, et si une séparation survient ou un revenu professionnel disparaît, voire des ennuis de santé, la seule issue est généralement la revente du bien, première cause des transactions. Rappelons qu'en Wallonie, près de 37 % des ménages sont constitués de personnes isolées, et pour ce qui concerne le Brabant wallon, les isolés et les familles monoparentales représentent 42 % des familles selon la Fondation économique et sociale du Brabant wallon, bien loin de l'eldorado que l'on nous prête souvent à tort.

C'est dire l'extraordinaire difficulté pour ces personnes isolées ou les familles monoparentales d'espérer accéder à la propriété ou d'espérer, après une séparation, acquérir à nouveau un bien. Alors que près de 72 % des Belges sont propriétaires de leur habitation, le nombre de multipropriétaires, lui, a augmenté de 33 % ces dernières années. Curieux paradoxe de voir l'accès à la propriété rendu de plus en plus difficile, et celui de la multipropriété se développer. Constat du reste confirmé par la Fédération des notaires de Belgique, puisque 20 % des transactions immobilières n'ont nécessité aucun crédit bancaire en 2020. On voit donc bien que c'est la multipropriété qui domine très largement, ou en tout cas pour des investissements.

Face à ces constats, et pardonnez-moi d'avoir été long, mais c'est important de planter le décor pour détailler la crise que nous vivons en Wallonie, et singulièrement dans certaines régions à forte pression foncière, plusieurs questions s'imposent et bien sûr attendent le ministre du Logement.

Première question : comptez-vous augmenter en 2022 les moyens financiers dont disposent les deux sociétés de crédit social ? Quel est l'objectif chiffré que vous leur fixez en termes de volume de prêt, puisque nous le savons, il y a un volume prédéterminé ?

Deux : allez-vous accroître le nombre de prêts consentis pour une longue maturité, c'est-à-dire avec l'octroi de crédits à 30 ans ? Allez-vous au passage revoir l'intervention de 110 % à 120 % à l'instar du modèle bruxellois ?

Trois : envisagez-vous de revoir une nouvelle fois les plafonds des valeurs vénales maximales des logements mis en vente et les conditions de revenus pratiquées dans les zones à forte pression foncière afin de leur donner enfin une chance d'accéder à des prêts sociaux ?

Quatre : comment pensez-vous maintenir le droit à un emprunt social ou le rachat d'un prêt social pour les familles monoparentales ou pour les personnes isolées ?

Cinq : allez-vous encourager la vente de logements publics, notamment à leurs locataires, afin de favoriser l'accès à la propriété ? Pour avoir été ministre du Logement, je sais combien, lorsqu'un locataire devient propriétaire, l'on gagne un concierge de plus dans le quartier, assurant une plus grande respectabilité et un plus grand respect des bâtiments mis à leur disposition.

Six : face à la pénurie de parcelles à bâtir, êtes-vous disposé, Monsieur le Ministre, d'à nouveau financer le fonds Brunfaut ? C'est une politique que j'avais eu l'honneur de relancer avec d'ailleurs votre parti, afin de permettre l'équipement collectif de certaines parcelles, tout en vendant celles-ci à des prix plus accessibles à nos concitoyens. Autrement dit, le public pouvait travailler là ou seuls aujourd'hui, les promoteurs privés agissent.

Comptez-vous mobiliser les réserves foncières appartenant à la Société wallonne du logement ou aux sociétés du logement locales en les présentant à la vente ou en y permettant le développement de partenariats public-privé, là aussi, ouvrant de nouvelles perspectives d'accès à la propriété ?

Huitièmement, envisagez-vous de développer une formule de « logements-tremplins », où, très astucieusement, une partie des loyers versés est valorisée dans l'achat du bien après un terme locatif ?

Enfin, deux dernières questions. Allez-vous imposer dans le cadre du projet de revitalisation ou de rénovation urbaines, dont vous avez la responsabilité, des charges d'urbanisme amenant le promoteur à vendre des logements à leurs coûts réels ?

Enfin, en votre for intérieur – et je sais que vous êtes très attaché à la politique du logement, je peux en témoigner par votre passé, votre engagement sur ce

terrain, Monsieur le Ministre – renoncez-vous définitivement, avec votre collègue, ministre des Finances, Jean-Luc Crucke, à toute réforme visant à alléger les droits d'enregistrement ? Puis-je vous rappeler que sous la précédente législature, nous avions aménagé un abattement de 20 000 euros, qu'une deuxième tranche était prévue et, lorsqu'il y a un abattement sur la valeur faciale, entraînant la perception des droits d'enregistrement, c'est évidemment ceux-ci qui diminuent ?

La chance vous est offerte puisque nous avions rendez-vous, hier après-midi, pour un décret plus juste en matière de fiscalité. Nous avions annoncé des amendements dans ce sens. Pour des raisons que nous ignorons, que nous subodorons, l'examen du projet de réforme a été reporté. C'est donc l'occasion, me semble-t-il, pour certains, de se ressaisir et, enfin, d'ouvrir la voie à la propriété, à l'accès à la propriété, parce que, sans quoi – et j'en termine, Monsieur le Président –, nous aurons un univers politique où d'aucuns se mobilisent, et avec efficacité du reste, pour la multipropriété, alors que l'accès à la première propriété familiale est abandonné.

J'espère que le Gouvernement wallon, par votre voix, Monsieur le Ministre, va ouvrir de nouvelles perspectives. Les questions que je vous ai soumises aujourd'hui vous donnent l'occasion de relancer les chances de devenir propriétaire en Wallonie.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur Antoine, pour votre interpellation.

Monsieur le Ministre, j'avais quelques commentaires par rapport à cette interpellation, qui, finalement, soulève toute une série de problèmes concrets et intéressants à analyser, dont un qui me semble particulièrement important.

M. Antoine explique que l'accès à la propriété est de plus en plus difficile, tandis que le nombre de multipropriétaires augmente très fortement, soit une hausse de 33 % des multipropriétaires en cinq ans. M. Antoine disait que c'était un curieux paradoxe d'avoir, d'un côté, l'accès à la propriété de plus en plus difficile et, de l'autre, ce lui de la multipropriété qui se développe.

Me concernant, je ne pense pas du tout que c'est un paradoxe. C'est la logique même du système capitaliste qui donne ce genre de résultats. Il n'y a pas de paradoxe du tout en fait. C'est un choix politique de laisser le libre marché définir les prix de l'immobilier. Comme dans tous les domaines, quand on laisse le libre marché choisir, on a une concentration du capital dans de moins en moins de mains. C'est ce qui se passe également avec les logements. Oui, c'est en fait tout à fait logique que l'accès à la propriété soit de plus en plus difficile pour les particuliers alors que le nombre de multipropriétaires, lui, augmente et, surtout, que de gros promoteurs s'enrichissent.

Je voudrais bien aussi que l'on diminue les droits d'enregistrement pour les nouveaux propriétaires. C'est une mesure nécessaire, surtout quand on voit que ce sont les ménages les plus précaires qui sont les plus touchés par ce phénomène. Chez les 25 % des Belges les plus pauvres, le nombre de propriétaires a diminué de 12 % en 10 ans. C'est tout de même assez considérable. Ces droits d'enregistrement pourraient, à tout le moins, être progressifs. Cela me semble bien, plus juste et adapté pour changer quelque chose pour ceux qui ont le moins de possibilités d'accéder à la propriété, tout en continuant à faire contribuer ceux qui peuvent se le permettre.

Au-delà de cela, je pense aussi que ne s'attaquer qu'aux droits d'enregistrement ne va pas résoudre le problème. On le voit à travers ces chiffres que l'on vient de citer, on est face à un problème qui est structurel. Les prix de l'immobilier n'arrêtent pas de grimper pour les locataires. Pour celles et ceux qui veulent acheter une maison, c'est devenu finalement trop cher, mais pour tout le monde.

Vous le savez, pour nous, ce n'est pas un scoop. Nous sommes persuadés qu'avoir une grille contraignante des loyers bénéficierait à tout le monde, que ce soit aux locataires ou à ceux qui veulent acheter une maison. Cela ferait des loyers plus bas, mais, surtout, ce serait moins de pression immobilière, puisque la rentabilité à la location pour les multipropriétaires, qui veulent avoir la mainmise sur le logement, va diminuer. Pour nous, une grille contraignante des loyers, ce sont des loyers plus bas d'un côté et des prix à l'acquisition qui vont être plus bas pour tout le monde de l'autre. Tout le monde va en bénéficier.

J'aimerais aussi rappeler, même si je l'ai déjà dit, que la grille indicative des loyers dont on a annoncé un objectif qui était de faire baisser les loyers, on se rend compte que cela ne marche pas puisque les loyers continuent à augmenter.

Pour les locataires et pour permettre aux gens de devenir propriétaires, il est temps d'avoir du courage politique et d'avancer vers une grille contraignante des loyers.

Vous savez, on en rediscutera évidemment lors de nos visites à Lille et à Paris, mais je pense que c'est important de le faire.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Maroy (MR). – M. Antoine est, décidément, capable de plaider tout et son contraire. Je dois dire qu'il a bien mérité les prix d'éloquence remportés dès la fin de ses humanités. Son verbe est plaisant, certes, je le reconnais sans problème, mais vous dites, Monsieur Antoine – le sujet est important –, blanc le matin et noir le soir.

En Commission du budget, une commission que vous animez avec vos sorties verbales, toujours intéressantes, fort longues, animées, mais vous n'avez de cesse de dénoncer les dérapages de la Wallonie, l'hémorragie des dépenses. Ici, dans cette Commission du logement, c'est un autre André Antoine qui arrive, il vient plaider le contraire, il vient demander au ministre d'augmenter les aides, de débourser plus encore de moyens et, dans le même temps, on l'a entendu, de diminuer les recettes en baissant les droits d'enregistrement.

C'est fou comme on retrouve de la crédibilité, de l'entrain, de la créativité aussi, lorsque l'on se retrouve sur les bancs de l'opposition. Monsieur Antoine, vous savez très bien que les finances wallonnes ne permettent pas de jouer à Saint-Nicolas. Il faut avoir le courage de le reconnaître, même si, moi aussi, comme Brabançon wallon, je fais le même constat que vous, plus ou moins le même constat, c'est devenu extrêmement difficile pour les jeunes, c'est vrai dans le Brabant wallon, mais je regarde mon collègue, M. Evrard, qui vient de la province de Luxembourg, dans le sud de la province de Luxembourg, dans une partie de la province de Liège, il y a comme cela des sous-régions où c'est devenu extrêmement difficile pour des jeunes qui ont grandi dans ces communes d'y rester. Je les vois, les jeunes de ma commune, à l'est du Brabant wallon, qui n'est pourtant pas la zone du BW la plus fortement impactée par les hausses, je les vois filer plus loin dans la Hesbaye.

C'est un peu un jeu de rôles auquel se livre celui qui fut, rappelons-le quand même, ministre du Logement. La situation qu'il dénonce n'est pas neuve, loin de là. Reconnaissez-le, Monsieur Antoine.

J'habite dans le Brabant wallon, comme vous, depuis de très nombreuses années. Les difficultés d'accès à la propriété en Brabant wallon, le prix extrêmement élevé des maisons et des terrains, bien sûr, ces dernières années, le mouvement s'est amplifié, mais le problème existe depuis une vingtaine d'années.

Monsieur Antoine, on ne va pas épiloguer évidemment pendant des heures sur « Vous auriez pu le faire », et cetera, mais je ne peux pas m'empêcher quand même de mentionner qu'entre 2004 et 2009, lorsque vous étiez en charge du logement, le Gouvernement suivant 2009-2014, lorsque vous étiez vice-président, qu'ont fait ces gouvernements pour résoudre le problème ? Moi, en tout cas, je n'ai pas le sentiment que la situation a été améliorée par ces gouvernements successifs.

Dois-je vous rappeler aussi, Monsieur Antoine, que le Gouvernement PS-cdH de 2014 à 2017, là, j'étais déjà bel et bien là dans cette Commission du logement, avec l'actuel ministre, ce Gouvernement avait réformé – c'était le ministre Furlan ou Dermagne, je ne sais plus – le bonus logement pour le transformer en chèque-habitat ? Je me souviens encore du combat que nous avions mené. Nous avions dénoncé le fait que ce nouveau chèque-habitat rabotait considérablement les coups de pouce, les déductions fiscales accordées à ceux qui accédaient à la propriété. Je vais vous rappeler un exemple. Avant, avec le bonus logement, on pouvait obtenir une déduction à plusieurs moments, au moment de l'achat et puis quelques années plus tard, lorsque l'on s'était regarni un petit peu les poches comme jeune ménage et que l'on voulait entamer des travaux de rénovation. Ce que le Gouvernement, auquel vous apparteniez à l'époque, a fait, c'est-à-dire que c'est terminé, c'est un seul emprunt. Cela veut dire que l'on demandait aux jeunes ménages, acquéreurs d'un logement, de disposer non seulement de la somme nécessaire à l'achat, mais aussi de la somme nécessaire aux travaux. Il ne faut donc pas dire tout et son contraire en l'espace de quelques minutes.

C'est vrai que la valeur vénale est historiquement un facteur central pour l'octroi de prêts sociaux en Wallonie. Cet élément, je l'ai dit, était déjà présent au début des années 2000 lorsque vous étiez ministre, Monsieur Antoine. C'est vrai que vous avez opéré plusieurs fois des modifications dans l'octroi des prêts sociaux, mais vous n'avez jamais touché à cette valeur vénale. Avec une valeur vénale plus élevée, il est de facto plus compliqué d'obtenir l'octroi de prêts sociaux.

Je vois que vous n'êtes pas d'accord, mais vous régirez très certainement. Vous nous direz ce que vous avez très concrètement fait.

Une autre chose qui me frappe dans votre intervention, c'est que vous semblez lire les rapports annuels de la Société wallonne du crédit social et du Fonds du logement de Wallonie, mais vous le faites partiellement. Pratiquement 80 % des prêts octroyés par la SWCS concernent une quotité supérieure à 100 %. Le prêt d'une durée de 30 ans est une réalité et en est même la base puisque trois emprunteurs sur quatre ont choisi cette durée à la SWCS en 2020. Au Fonds du logement de Wallonie, 73,5 % des Accesspack qui permettent d'accéder à la propriété ont une durée de remboursement se situant entre 26 et 30 ans.

Rappelons quand même que le ministre Collignon a augmenté le 14 juillet dernier le plafond maximum de la valeur vénale à 260 000 euros jusqu'au 31 décembre 2022. Cette somme correspond au troisième quartile des ventes de biens immobiliers en Wallonie en 2020. Ce troisième quartile, qui est estimé

sur base des chiffres du SPF Économie, sera pris comme valeur de référence à partir de 2023, ce qui permettra de relever automatiquement le plafond maximal de la valeur vénale.

En outre, il convient de rappeler, Monsieur Antoine, qu'une majoration de 35 % de la valeur vénale est prévue pour les communes qui sont situées en zone de pression immobilière. Sur les 28 communes wallonnes qui sont éligibles, combien y en a-t-il qui sont dans le Brabant wallon ? Il y en a 21.

Maintenant, après avoir rappelé l'action du ministre Collignon et de cette majorité, je dois dire – je l'ai mentionné tout à l'heure – que je peux difficilement contester le fait que c'est devenu extrêmement compliqué dans certaines sous-régions de Wallonie. Dans sept communes du Brabant wallon, la valeur du prix médian est supérieure, Monsieur le Ministre, au plafond de 351 000 euros. À Lasne et à Waterloo par exemple, il faut dépenser une somme plus importante pour atteindre le premier quartile.

J'aurai donc moi aussi des questions, Monsieur le Ministre. Vos services ont-ils étudié la possibilité de relever le montant maximal de la valeur vénale pour des communes en zone de pression immobilière ou des zones précises dont la valeur médiane est supérieure au montant autorisé ?

Mettre en place une valeur vénale universelle adaptée à la valeur médiane pour ce genre de cas vous semble-t-il être une bonne idée ?

M. le Président. – La parole est à M. Dispa qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, je ne pensais pas intervenir parce que je trouvais que l'interpellation de M. Antoine procédait d'un constat implacable et je me réjouissais d'entendre la réaction de M. le Ministre. Mais je suis un peu surpris d'entendre les propos des collègues qui viennent de s'exprimer. M. Beugnies prend prétexte de ce débat pour réaffirmer la ligne qui est la sienne et qui est respectable en soi, qui est une ligne anticapitaliste par principe. Très bien, c'est un débat idéologique qui nous dépasse très largement. M. Maroy situe sa réplique sur le terrain très personnel, avec des arguments ad hominem en renvoyant M. Antoine à ses fonctions ministérielles passées. M. Antoine va répondre là-dessus.

Honnêtement, je trouve que l'on n'est pas à la hauteur de l'enjeu tel qu'il a été posé par M. Antoine. Je crois que le débat autour de l'accès à la propriété n'est pas un débat entre l'opposition et la majorité, savoir qui a raison qui a tort, qui a fait ce qu'il fallait ou pas.

Je veux simplement ici appuyer le constat et élargir le propos. C'est vrai que la situation en Brabant wallon est particulièrement grave, mais pour venir d'une commune limitrophe du Nord namurois, je peux vous confirmer que, par contagion, ce phénomène-là s'étend de proche en proche à tout le territoire wallon. Un certain nombre de zones ont été d'abord impactées par des phénomènes tels que l'influence de la métropole bruxelloise, mais de proche en proche même les zones rurales les plus reculées connaissent maintenant une hausse des prix du foncier qui rend l'accès à la propriété extrêmement difficile, en particulier pour ceux qui n'ont pas la chance de bénéficier d'un soutien familial.

Vraiment, je veux insister sur l'importance du constat et la nécessité d'avoir une réponse qui soit à la hauteur de ce constat, à hauteur des enjeux.

J'espère vraiment, Monsieur le Ministre, que vous pourrez nous apporter des éléments de réponse qui nous permettraient de dépasser la polémique politicienne un peu vaine qui vient de s'esquisser. Je me réjouis donc d'entendre vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, tout d'abord, je vous remercie pour vos interventions et cette interpellation relativement à la problématique qui se fait jour en Brabant wallon, mais aussi partout en Wallonie, puisque la crise du logement que l'on connaît a été évoquée ; crise qui s'est encore malheureusement aggravée par les inondations que nous avons connues au mois de juillet.

Je crois qu'il faut aussi pouvoir tempérer le propos. Les deniers publics ne sont pas inépuisables. Néanmoins, nous tentons d'introduire de l'équité dans la société.

Je ne répondrai pas aujourd'hui à M. Beugnies par rapport aux problèmes qui concernent la régulation des loyers. Certes, c'est une conséquence et donc quelque chose d'extrêmement important relativement au fait que chacun de nos citoyens puisse trouver un logement adéquat et abordable relativement aux revenus qu'il a, mais convenons tout de même que ce n'est pas l'objet aujourd'hui de l'interpellation, même si tout est dans tout. Effectivement, il y a effectivement une dichotomie ou, en tout cas, l'on constate que certains ont pu épargner et arriver sur le marché et être multipropriétaires. Se posera donc la question de la régulation, mais c'est aussi l'objet de la visite de travail que nous ferons à Lille et à Paris.

Concernant l'intervention initiale de M. Antoine, je vais essayer de m'efforcer de répondre de manière complète et synthétique.

Concernant, tout d'abord, la hausse des prix, il est évident qu'elle ne concerne pas uniquement le Brabant wallon, mais toute la Wallonie, la Belgique et même l'Union européenne, même si l'on doit concéder que la pression foncière est extrêmement importante au

Brabant wallon et dans certaines communes en province de Luxembourg.

Au cours des cinq dernières années, les prix du logement en Wallonie ont fortement augmenté pour tous les segments du marché acquisitif. Au sein de la province du Brabant Wallon, la tendance est évidemment la même.

En ce qui concerne les permis de bâtir, que vous avez évoqués, on constate une tendance à la diminution de leur nombre au cours des cinq dernières années. Le nombre de permis de bâtir pour les rénovations est cependant en légère hausse en 2020. La crise sanitaire a influencé l'octroi des permis dès lors que les administrations avaient suspendu les dossiers. La part des permis octroyés dans le Brabant wallon, par rapport à la Wallonie, va de 11,5 % à 18,7 % sur la période de 2016 à 2020. Certaines années, la part du Brabant Wallon dans la production de logements neufs augmente, d'autres années, elle recule. Sans minimiser la raréfaction de l'offre foncière – on y viendra tout à l'heure –, on ne peut pas affirmer qu'il n'y ait plus de production de logements neufs en Brabant wallon. C'est plutôt donc le problème de l'accessibilité.

S'agissant des mesures prudentielles de la Banque nationale pour les marchés du crédit hypothécaire, il s'agit de régulations qui sont prises par un organe indépendant, comme à l'échelle européenne, via le Comité européen du risque systémique. Toute la Belgique est concernée par ces mesures, sur lesquelles j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer. Encore, les effets pervers de ces mesures ne seront pas spécifiques au Brabant wallon, mais touchent diversement les catégories sociales.

Le volume des fonds propres à injecter dans un achat risque, en effet, de définir plus important, ce qui renforce la pertinence de mesures d'élargissement des conditions d'accès au crédit hypothécaire social, que nous avons prises, notamment avec des quotités prêtées, qui s'élèvent maintenant à 110 %.

En ce qui concerne les prêts sociaux en Brabant wallon, comme cela a été évoqué, notre Gouvernement, sur ma proposition, n'est pas resté inactif, puisque des mesures ont été prises en juillet par celui-ci. D'abord, il est question d'une réduction du taux de 40 points de base lorsque les emprunteurs ont moins de 35 ans au moment de l'introduction de leur demande. Ainsi, le taux le plus bas est aujourd'hui de 0,90. Ensuite, il en va du relèvement du seuil de la valeur de transaction jusqu'à 260 000 euros pour 2021 et 2022 pour la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement. Ces plafonds sont relevés à 351 000 euros dans les communes en zone d'initiative privilégiée.

On note, enfin, que la durée moyenne d'un crédit hypothécaire social octroyé par la Société wallonne du crédit social est de 28 ans et 5 mois en 2020, contre 27 ans et 9 mois en 2015. En Brabant wallon, la durée moyenne est passée de 28 ans et 1 mois à 30 ans, entre 2015 et 2020.

Cela étant, vous le savez, le problème de l'accès à la propriété en Brabant wallon ne tient pas aux limites de la réglementation du crédit social, mais bien davantage au coût des opérations. L'accès au crédit hypothécaire pour les habitants du Brabant wallon semble être resté stable en 2020 et 2021. Environ 13 % des crédits hypothécaires sur le marché wallon ont été enregistrés, chaque trimestre, dans cette province. Entre 2010 et 2020, le nombre de crédits hypothécaires en Brabant wallon a augmenté de 21,9 %, comme dans les autres provinces. Cette croissance est notamment liée à celle du nombre de ménages. En ce qui concerne les statistiques relatives aux seuls crédits sociaux dans le Brabant wallon, entre 2018 et 2022, la SWCS y a accordé 50 crédits. De son côté, le Fonds du logement en a octroyé 32. On constate que le montant moyen emprunté est largement inférieur à la valeur vénale maximale autorisée. Cela montre que les habitants du Brabant wallon privilégient les crédits hypothécaires du secteur bancaire. Pourtant, comme vous le savez, la réglementation d'octroi des crédits sociaux comporte des mesures de discrimination positive pour les opérations réalisées dans les zones de pression immobilière au rang desquelles figure la quasi-totalité des communes du Brabant wallon. Ces mesures permettent de majorer les maximas de prêt et de la valeur admissibles de 35 % par rapport à la moyenne régionale, portant ceux-ci à 320 000 euros dans ces communes. Depuis le 1er septembre, comme cela a été évoqué, ce montant est d'ailleurs porté à 351 000 euros.

Pour répondre à M. Maroy qui m'interroge sur le fait de savoir s'il y a une réflexion sur la valeur médiane, je dois vous indiquer qu'à ce stade une réflexion est en cours et que je trouve la remarque assez pertinente. Cependant, il faut bien reconnaître que, s'agissant de crédit social, une limite à la valeur vénale admissible s'impose : puisque le crédit social bénéficie d'un financement régional croissant, en dotation et en garantie d'emprunt, il n'a pas la capacité de corriger seul l'intégralité et la disparité du marché.

Comme je ne manque jamais de le préciser, la concrétisation du droit au logement pour tous, y compris en Brabant wallon, passe par un éventail d'actions portées ou soutenues par les pouvoirs publics. Voilà pourquoi j'invite les ménages à saisir les opportunités offertes par le crédit social, mais j'incite aussi les propriétaires à confier leurs biens aux agences immobilières sociales pour étendre le parc accessible à un coût raisonnable. Voilà pourquoi, aussi, j'ai fait inscrire, dans le Plan de relance de la Wallonie, des mesures pour accélérer la création de logements d'utilité publique, par financement classique, mais aussi via des PPP, par des acquisitions et la valorisation des réserves foncières des opérateurs immobiliers locaux.

Nous avons introduit une politique de mobilisation et de maîtrise foncière par l'activation des réserves de la SWL. Cinquante millions d'euros sont consacrés à cette politique dans le Plan de relance wallon.

Voilà où se situe l'action volontariste du Gouvernement wallon, dans un éventail de mesures dont aucune n'est la solution miracle, mais dont toutes concourent à atteindre notre objectif, en Brabant wallon et partout sur le territoire wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je ne prendrai pas beaucoup de temps pour répondre à M. Maroy, parce que l'archéologie politique n'est pas ma passion et je ne conduis pas en regardant dans mon rétroviseur. Pour sa complète information, il devait le savoir, puisque à l'époque il était journaliste et suivait ces matières. Il m'accordera malgré toute la reconnaissance d'avoir lancé les prêts Tremplin, avec un chèque de remboursement de 100 euros de remboursement tous les mois ; d'avoir défini pour la première fois des zones à forte pression foncière et d'avoir lancé des constructions de logements publics à travers le plan d'ancrage que nous n'avions jamais connu par le passé.

Certes, il faut faire mieux, d'autant que les conditions ont terriblement évolué. Je remercie Benoît Dispa d'avoir replacé l'équation aujourd'hui. Ce n'est pas en indiquant qu'« il y a 15 ou 20 ans on aurait dû faire ceci » que l'on va répondre à la situation de jeunes ménages qui, à l'époque, étaient encore probablement enfants.

Monsieur le Ministre, je vous ai écouté avec grand intérêt. Je vous sais sincère. J'ai relevé en fait une réponse concrète, une seule : c'est la définition, la révision des conditions pour les prêts sociaux en juillet 2021, mais qui sont totalement insatisfaisantes, puisqu'elles restent largement en dessous du prix moyen des habitations vendues dans le Brabant wallon, 389 000. Vous avez repris un montant qui est inférieur de près de 40 000. C'est la seule mesure concrète, la seule.

Le reste, droits d'enregistrement, zéro, ce n'est pas de votre compétence, mais vous pourriez l'initier, alors que la Flandre a évolué sur ce terrain avec des taux de 3 et 1 % en la matière et que – je le dis à M. Maroy au passage – jamais les droits d'enregistrement n'ont rapporté autant en Wallonie : 230 millions. Il y a quand même là un effet retour que l'on pourrait espérer. Au passage, plus on vend des maisons, plus on perçoit des droits, il y a là un modèle vertueux bien loin du discours rigoriste que M. Maroy veut absolument me prêter. L'objectif est 150 millions d'économies, 1 %, rien d'autre.

Nous avons des révisions de prêts sociaux qui sont insatisfaisants.

J'ai pris vos chiffres, Monsieur le Ministre, pour en revenir au-delà des droits d'enregistrement, j'arrive à 82 prêts pour le Brabant wallon. Moi, j'arrive à 40, mais la différence entre vous et moi, vous avez repris tous les prêts et pas les prêts qui accèdent à la première propriété. Il faut relire les rapports d'activité, là, il y en a 40. Pour vous être agréable, je prends les 82 sur les 4 587 prêts, cela fait 1,7, c'est dérisoire, alors que nous représentons 11 % de la population et que nous sommes ce que l'on appelle la jeune province, avec énormément de personnes qui veulent y vivre. Même vos chiffres vous condamnent. Les miens, qui rappellent l'accès à la propriété, la première propriété, ils n'ont pas des travaux subséquents ou de rachat de prêt, démontrent combien la crise est grave en la matière.

Vous ne m'avez rien dit sur le fonds Brunfaut, cette faculté extraordinaire, l'histoire a démontré combien cette politique était pertinente, que d'équiper des zones à bâtir en égouttage, en voirie, de revendre les parcelles à prix coûtant, vous ne m'avez rien dit.

Sur les charges urbanistiques, revitalisation ou rénovation, vous ne m'avez rien dit. Je me permets de dire, toujours pour M. Maroy et la bibliothèque qu'il tient à mon égard, c'est moi qui ai initié les charges urbanistiques dans les permis de bâtir.

La vente de terrains, nous disposons encore à la Wallonne du Logement et dans les différentes sociétés de logement de crédit social, un grand nombre de réserves de terrains que nous n'utilisons. Soit nous pourrions les vendre, ce qui feraient des recettes pour construire d'autres logements, soit de mener des opérations de partenariat public-privé, je rappelle, mais c'était une très mauvaise période, pour certains en tout cas, que j'ai initié le premier PPP à Mons, avec Elio Di Rupo, à l'époque.

Quand je parcours les éléments que vous m'indiquez ici, je ne vois pas une seule lueur d'espoir pour celles et ceux qui – je pense singulièrement, Monsieur le Ministre, aux familles monoparentales, aux personnes isolées – ne voient pas d'issue. Ils sont condamnés à ne jamais être propriétaires et donc à payer des locations, on peut en parler, des locations dans les zones à forte pression foncière, que ce soit à Gembloux, ailleurs, à Namur, au Luxembourg, les loyers suivent l'accès à la propriété.

Aujourd'hui, je suis vraiment très déçu, je ne vous le cache pas, parce que, fondamentalement, que l'on soit dans la majorité, dans l'opposition, je ne peux pas accepter de voir – ce n'est pas contestable et vous le savez, Monsieur le Ministre – qu'au niveau fédéral, on se mobilise pour la multipropriété, c'est-à-dire pour l'investissement spéculatif et qu'ici, pour l'accès à la première propriété, il n'y a pas de réponse. C'est évidemment très décevant. Vous nous renvoyez vers des agences immobilières sociales, encore faut-il être propriétaire d'une seconde habitation et, moi, je vous

parle de la première. J'ai le sentiment que, dans la politique de ce Gouvernement, on doit définir des priorités et que le Plan de relance passe aussi bien sûr par la construction, par l'offre de logements, par l'accès à la propriété, ce qui entraîne ceux-ci à acquitter des droits. Nous pensons qu'il y a un modèle vertueux que le Gouvernement n'épouse pas. Il suffit de voir d'ailleurs le décret maigrichon, famélique du Décret pour une fiscalité plus juste, qui ne reprend aucune disposition de fond, sinon à alourdir les impôts pour les donations, avec une rétroactivité totalement illicite et rien d'autre, rien d'autre sur l'enregistrement, la baisse de ceux-ci ou encore l'efficacité énergétique.

Franchement, je suis assez consterné. Je veux et j'en profite, rendre hommage à Michel Daerden qui avait pris à l'époque, puisqu'on est mobilisé par l'archéologie politique, un certain nombre de mesures qui étaient à la fois le PEI, la relance de la construction et à la fois le prêt jeunes. Il y avait une première réponse. Et votre serviteur n'a fait rien d'autre que d'amplifier encore cette politique avec un certain bonheur et avec votre parti, pour ne pas le citer.

Aujourd'hui, j'ai le sentiment, alors que la situation n'a jamais été aussi aiguë, et pas rien que dans le Brabant Wallon, vous pouvez ajouter Namur, le Luxembourg et certaines zones liégeoises ou hennuyères. J'en termine, M. le Président, la réponse est, pour le moins, totalement insatisfaisante.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais être très bref, parce que j'ai le sentiment que je ne pourrai quand même pas convaincre. Je ne souhaite vraiment pas faire de l'archéologique politique, parce que le problème mérite beaucoup mieux que cela et que je ne le nie pas.

Néanmoins, la vérité a ses droits. Je suis là depuis un an et il y a eu divers gouvernements. C'est quand même moi qui ai remonté les minima. Vous n'avez pas été attentif. J'ai répondu à M. Maroy que je suis dans une réflexion relative à la valeur médiane. Vous passez sous silence le fait que j'ai déposé dans le Plan de relance 50 millions pour mobiliser les réserves foncières et réaliser des partenariats public-privé. Si vous n'écoutez pas les réponses, c'est un peu compliqué.

Concernant les charges d'urbanisme, je ne fais pas de l'archéologie. Lors de la précédente législature, nous avions déposé avec mon prédécesseur une proposition de décret qui n'a pas été validée par le dernier gouvernement. À ce stade, un groupe de travail existe sur le plan des charges d'urbanisme avec mon collègue Willy Borsus. En outre, rien n'empêche aux villes et communes d'imposer des charges d'urbanisme comme on le fait régulièrement dans la belle ville de Huy.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je reconnais et j'aurais dû avoir cette indulgence – j'ai manqué à mes – de reconnaître que, effectivement, le ministre n'était là que depuis un an. Cela, c'est incontestable. Dès lors, il ne peut que mieux faire.

(Rires)

Là, je lui accorde volontiers.

J'ai bien entendu vos partenariats public-privé. Mais si vous m'avez, vous aussi, bien écouté, je vous ai dit quelles sont les décisions arrêtées, opérationnalisées. À ce stade, il s'agit là de votre décision de juillet. Le reste, ce sont des intentions. Le Plan de relance, nous ne savons pas quelle sera la juste ventilation dès lors qu'il sera amputé de 800 millions pour les zones inondables. De plus, à ce jour, nous n'avons toujours pas la répartition budgétaire, pardonnez-moi. Nous le verrons dans le budget 2022 et je verrai à ce moment-là si oui ou non les 50 millions sont inscrits. Par contre, pour la vente de terrain, le fonds Brunfaut, vous ne m'avez pas répondu. Pour l'amélioration des conditions des prêts sociaux, vous nous dites : « Il y a un groupe de travail ». Oui, certes. Comme il y a un groupe de travail sur d'autres sujets, mais la situation est tellement aiguë et urgente qu'elle ne peut tolérer un groupe de travail s'il n'y a pas très rapidement des décisions prises. Je vous ai évoqué des formules, qu'elles soient défendues par votre parti ou par le mien, qui ont bien fonctionné. Vous ne m'en voudrez pas de dire qu'à ce stade, les réponses que vous nous fournissez et je peux les montrer à des Gembloutois, à des Mouscronnois, à des Brabançons wallons, ils me diront : « qu'est-ce que cela va m'apporter de plus ? » Ce ne sera pas suffisant. Ce n'est pas le nombre de prêts sociaux, parce que c'est là, me semble-t-il, que le bât blesse le plus. Pardonnez-moi, mais, vos collègues de Bruxelles, eux, ont opéré une réelle réforme avec une augmentation des volumes de 40 % des prêts. Vous ne pouvez pas prétendre à un tel résultat aujourd'hui. Bien. Je vous donne déjà rendez-vous en 2024 et nous aurons un Collignon de trois ans, peut-être un meilleur cru. Mais aujourd'hui, vous me pardonnez, après un an, disons que le vin doit encore prendre un peu de la maturité.

Nous sommes là pour vous encourager M. le Ministre. Je vous laisserai sur une petite note positive. Fondamentalement, je sais que vous vouliez ce département, à la fois des Pouvoirs locaux et du Logement. Quand on aime ces compétences-là, on est appelé à être plus efficace, plus pertinent que d'autres.

Vous avez jeté un regard critique sur l'ancienne législature. Au passage, Monsieur le Ministre, elle n'a guère duré plus longtemps que votre actuel mandat. Reconnaissez quand même que nous avions obtenu l'abattement des droits d'enregistrement de 20 000 euros. C'était une première phase, et si Mme Potigny ne nous avait pas empêchés d'aller au-

delà, nous aurions fait une seconde phase. Cela aussi, reconnaissons-le.

Depuis lors, M. Crucke a revu ses objectifs, c'est bien dommage, alors que les moyens budgétaires le lui permettaient. Vous ne pouvez pas, en matière de logement, uniquement vous comporter comme des collecteurs d'impôts en vous frottant les mains, parce que les droits d'enregistrement rapportent, sans avoir dans le même temps une politique de main tendue pour l'accès à la propriété, pour l'offre de logement pour un grand nombre de nos concitoyens. Il y a là une rupture entre la collecte des fonds et la redistribution.

C'est ce problème-là aujourd'hui, cette équation-là qui nous amène à vous encourager à revoir votre politique avec bien davantage d'ambition pour l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Brièvement, je vais me permettre de répondre à M. Dispa : vous nous dites que l'on vient ici avec un débat idéologique qui nous dépasse largement. C'est quand même un débat qui a des conséquences très concrètes dans la vie des gens, notamment dans la capacité d'accès à un logement pour tous nos concitoyens. On peut être conséquents dans ce Parlement, on peut prendre des mesures qui prennent le contre-pied de ce qui se fait partout, et on peut aller contre cette position qui, je le rappelle, est tout aussi idéologique, celle de laisser le marché gérer les prix de nos logements.

Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse. Vous dites que la question de M. Antoine sur l'accès à la propriété et mon intervention pour plaider l'accès au logement pour tous via la grille contraignante des loyers ne sont pas des choses directement liées. Pourtant, si l'on diminue la rentabilité des gros promoteurs, ils auront tendance à diminuer leur mainmise sur le logement. Cela diminuera la pression immobilière et cela pourrait faire en sorte de faire baisser, à terme, les prix d'acquisition.

Concernant la grille contraignante des loyers, je note quand même l'ouverture dans les discussions qui auront lieu à Paris et à Lille, et on peut s'en réjouir. J'espère que mes collègues seront convaincus par la pertinence de la mesure, puisque la grille indicative ne fonctionne malheureusement pas alors que les gens ne savent plus se loger.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je ne fais pas de l'archéologie politique, Monsieur Antoine. Il s'agit, dans mon propos, de mettre vos affirmations, vos dires en perspective, parce que vous nous demandez et vous demandez au ministre ici de débrider les budgets, de dépenser plus ; dans le même temps, à quelques heures d'intervalle, vous accusez le ministre Crucke de laisser filer le dérapage budgétaire. C'est cela que je vous reproche, Monsieur Antoine.

Moi aussi, soyons clairs, je rêve d'une diminution des droits d'enregistrement. On peut tous faire le même constat : 12,5 %, c'est le taux normal chez nous en Wallonie tandis que la Flandre vient de diminuer ces droits à 3 %. Ce différentiel énorme ne sera pas tenable sur le long terme. Il y a eu la crise du covid, il y a eu les inondations qui ont durement frappé notre Région, et malheureusement, l'argent ne pousse pas sur les arbres, il faut avoir le courage de le reconnaître.

J'espère que d'ici la fin de la législature, Monsieur le Ministre, cette majorité pourra concrétiser quelque chose qui figure dans la Déclaration de politique régionale, à savoir le fait de doubler la quotité – 20 000 euros actuellement – qui est exonérée de droits d'enregistrement et de la faire passer à 40 000 euros. Cela constituerait un geste bien apprécié pour les jeunes. Je ne demande pas la lune, c'est ce qui est indiqué dans la DPR.

J'ai envie aussi d'apporter mon soutien au ministre, qui n'est là que depuis un an. Rarement – je l'avais dit lorsque nous avions un échange de la même teneur il y a quelques mois, avant les vacances –, depuis 20 ou 30 ans, la Région wallonne a débloqué autant de moyens pour concentrer l'action sur le logement. Je ne vais pas rappeler tout ce que prévoit le Plan de relance. Des outils existent, via la Société wallonne du crédit social, des prêts qui sont possibles, jusqu'à 100 % de la valeur du logement, mais malheureusement, Monsieur le Ministre, et je vous l'avais déjà dit au mois de juin, ce n'est pas suffisamment connu. Je vous appelle donc vraiment à faire organiser des campagnes de communication peut-être prioritairement dans ces zones où la pression foncière est particulièrement élevée.

Je terminerai avec un point : évidemment, en Brabant wallon, on est confrontés à une pauvreté de l'offre, si je puis dire. Ce que je constate, c'est que quand dans une commune comme la mienne où des anciens bâtiments industriels – l'usine Gervais-Danone pour ne pas la nommer – il y a un projet pour produire jusqu'à 100 logements. Le nombre n'est pas encore arrêté, mais on pourrait potentiellement aller jusqu'à 100 logements. Cela provoque une levée de boucliers de la part de qui ? De la part de l'opposition. Qui siège dans l'opposition dans ma commune ? Oui, Monsieur Antoine, des personnes qui font partie de votre parti. De nouveau, il ne faut pas dire tout en son contraire, blanc au Parlement wallon, et agir différemment sur le terrain. Je ne suis pas en train de dire qu'il faut faire 100 logements à Orp-Jauche, je dis simplement qu'il y a la possibilité là de produire du logement pour des ménages à revenus moyens, ce ne serait pas de grosses villas, Monsieur Beugnies, avec 15 ares et quatre façades, loin de là, mais il y a des résistances, et je voudrais quand même terminer en soulignant l'action de ce que l'on appelait autrefois la Régie foncière du Brabant wallon

que l'on appelle maintenant l'APIBW dont l'ADN est d'essayer mettre à disposition de promoteurs des terrains et en partenariat – que cela plaise ou non au PTB – avec des promoteurs, faire en sorte qu'une partie des logements soit proposée à la vente ou à la location à des prix inférieurs à ceux du marché. Et cela, je pense que c'est une politique intelligente, mais pour cela, évidemment, il faudrait que tout le monde, Monsieur Antoine – dites-le à vos camarades de parti – essaie de regarder dans la même direction.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Antoine. La première, motivée, a été déposée par MM. Antoine et Dispa (Doc. 754 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Lomba, Evrard, Mme Galant et M. Demeuse (Doc. 755 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'AVANCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE ALLOCATION LOYER »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avancement des travaux concernant la création d'une allocation loyer ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, en mai dernier, dans le cadre de la présentation du Plan de relance de la Wallonie, vous avez confirmé votre volonté de concrétiser une mesure inscrite dans la DPR, à savoir : la création d'une allocation loyer. Pour rappel, l'objectif de cette allocation est de combler la perte financière, ou plus exactement la perte de pouvoir d'achat que subit un ménage qui, bien qu'étant dans les conditions pour obtenir un logement social, ne peut en disposer en raison de la pénurie et des interminables files d'attente. On sait que 40 000 personnes, généralement, attendent un logement social.

De votre propre aveu, Monsieur le Ministre, cette allocation loyer est un dispositif techniquement difficile à mettre en place. Vous aviez fait l'énumération au mois de juin dernier des difficultés : cahier des charges complexe, intervention de nombreux acteurs, nombreux flux de données, dialogue nécessaire entre plusieurs systèmes informatiques, création d'échanges de données qui n'existaient pas auparavant, protection des données, respect de la vie privée, et cetera.

Cela nécessite aussi, rappelons-le, une modification du Code de l'habitat durable afin de donner une base décrétale à la nouvelle aide. Un avant-projet de décret a été adopté dans ce sens par le Gouvernement en première lecture, c'était à la mi-juillet dernier. Votre souhait, Monsieur le Ministre, est de pouvoir lancer cette allocation début 2022, c'est en tout cas ce que vous nous disiez il y a quelques mois encore.

Le travail législatif avance-t-il comme vous le souhaitez ? Quand la deuxième lecture du décret est-elle prévue ? Sur un plan opérationnel, je l'ai dit, les défis sont multiples. Pourriez-vous faire le point sur l'avancement de toutes ces questions qu'il faut régler comme, par exemple, la question de la plateforme ? Qu'en est-il des modalités relatives aux montants et aux conditions pour bénéficier de cette allocation loyer ? Leurs contours sont-ils maintenant plus ou moins dessinés, Monsieur le Ministre ? Vous nous aviez expliqué ici même au mois de juin que les critères seraient présentés au Gouvernement lors de l'examen du décret en première lecture.

Apparemment, cela est passé en première lecture, donc j'imagine que l'on a une idée maintenant des critères. On parlait – je vous le rappelle –, il y a quelques mois, d'un montant de 100 euros octroyé à celles et ceux qui attendent un logement social depuis un an, voire depuis deux ans. C'est ce qui était apparemment sur la table, mais je ne suis pas une petite souris lors des réunions du Gouvernement wallon. Où en êtes-vous ? Quels sont vos souhaits ?

Un tel dispositif augmentera, il faut s'y attendre, le nombre de candidatures à un logement social, puisque, pour bénéficier de l'allocation loyer, il faudra être inscrit dans une société de logement social. Cela risque d'augmenter le travail administratif. Avez-vous prévu des dispositifs particuliers afin de faire face à ces problèmes ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous l'évoquez, le 14 juillet dernier le Gouvernement, sur ma proposition, a adopté en première lecture l'avant-projet de décret qui modifie le Code wallon de l'habitat durable. À cette occasion, la base décrétale qui permet la mise en œuvre de l'allocation loyer a été insérée dans le Code via la modification de son article 14. Précisément, il s'agit d'ajouter un quatrièmement au paragraphe deux qui dit ceci : « Une aide au loyer au candidat à l'attribution d'un logement d'utilité publique donné en location par une société de logements de services publics, en application de l'article 94, §1 ».

Depuis, mon cabinet travaille avec l'administration à la rédaction de l'arrêté d'exécution permettant la mise en œuvre de cette allocation. Il doit définir le public cible, les montants, les conditions d'octroi ou encore la

procédure d'octroi et de recours. Ces éléments font l'objet de réunions régulières avec les différentes parties et les représentants des cabinets concernés, notamment le cabinet du ministre Henry, sur la possibilité de prendre en compte la question des charges énergétiques dans le modèle.

Je compte déposer cet arrêté en première lecture du Gouvernement, concomitamment à la seconde lecture de l'avant-projet. Malheureusement, l'impact des inondations sur mes services ne nous a pas permis d'avancer au rythme que nous souhaitions, mais j'espère pouvoir le faire au mois de janvier.

Parallèlement aux travaux relatifs à la rédaction des textes, le travail opérationnel suit son cours, particulièrement sur le programme informatique indispensable à la gestion de cette nouvelle aide. Un cahier spécial des charges a été rédigé par l'administration avec le soutien d'un consultant chargé du suivi de la mise en œuvre de l'allocation.

Le 19 août, l'appel d'offres a été lancé, les offres devaient être remises pour le 24 septembre. L'administration les a analysées. Malheureusement, il est apparu que, si les offres rendues étaient valables d'un point de vue juridique, les attentes en termes de coûts et de délais n'étaient pas rencontrées. Sur la base de ces éléments, l'administration étudie les possibilités qui s'offrent à nous pour permettre à l'allocation loyer de voir le jour le plus rapidement possible.

Concernant la charge de travail supplémentaire que cette nouvelle aide pourrait occasionner auprès de nos sociétés de logement, en accord avec l'union des villes et des communes, il a été convenu que le nouveau mécanisme ferait l'objet d'une évaluation et d'un monitoring après un temps qui reste à définir. Je ferai des propositions concrètes en ce sens au gouvernement.

D'ores et déjà, sachez que ce 18 novembre, le Gouvernement a approuvé le lancement d'un projet « plateforme digitale, logement public », que j'ai inscrit dans le Plan de relance. Ce travail, qui sera mené par la Société wallonne du logement, permettra de digitaliser les relations entre les SLSP et les candidats locataires, mais aussi des locataires.

Cette digitalisation passera par une plateforme internet qui sera également accessible via un *smartphone*. L'enjeu de la démarche est de simplifier la partie la plus administrative de ces relations, tout en préservant, bien sûr, l'alternative physique pour ceux qui le souhaitent. Elle permettra de ne pas réclamer des documents aux candidats locataires qui sont accessibles directement via des sources authentiques, mais aussi de réduire la charge administrative pesant sur les SLSP, étant donné que l'allocation loyer est intimement liée au processus de candidature.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Oui, je vois que les choses avancent, je m'en réjouis. Je mentirais, Monsieur le Ministre, en disant que j'ai beaucoup appris, j'espérais en apprendre un petit peu plus parce que vous aviez dit vous-même, au mois de juin, que lorsque le texte arriverait en première lecture, je parle de la modification décrétale, à ce moment-là, vous nous tiendriez informés sur les modalités qui sont envisagées. Je ne sais donc toujours pas si ce sera 100 euros ou plus, si ce sera après un an d'attente ou deux ans.

Je dis cela parce que vous nous aviez dit, j'ai le compte rendu ici, « lorsque cela passera en première lecture devant le Gouvernement, je vous en dirai un petit peu plus ». Je reviendrai vers vous, car apparemment pour le mois de janvier cela devrait être bouclé. L'essentiel en tout cas, c'est que le travail avance et je m'en réjouis.

QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE AUX NIVEAUX LOCAL ET INTERCOMMUNAL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la protection des lanceurs d'alerte aux niveaux local et intercommunal ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je reviens une nouvelle fois vers vous avec ce dossier important concernant la transposition de la directive 2019/1937 de l'Union européenne relative à la protection des lanceurs d'alerte dans le cadre de vos compétences au niveau des autorités locales et des intercommunales. Pour rappel, cette directive devait en principe être transposée pour le 17 décembre prochain.

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion d'en discuter. Au mois de septembre dernier, vous m'indiquiez qu'un avant-projet de décret serait déposé dans les prochaines semaines.

Alors que l'échéance fixée pour la transposition est désormais très proche, où en est le dossier pour ce qui concerne les communes, intercommunales et organes paralocaux ?

Quelles sont les mesures sur la table pour transposer le plus complètement possible la directive en question ? Il y a un véritable enjeu à ce que cette directive soit transposée afin d'offrir la protection la plus large possible aux lanceurs d'alerte qui jouent un rôle fondamental dans notre démocratie.

Je ne serai pas plus long et j'attends vos réponses avec impatience.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je puis vous informer que, vendredi dernier, mon administration m'a transmis les avant-projets de décret insérant dans le Code de la démocratie locale ainsi que dans la loi organique des dispositions relatives au signalement d'une irrégularité grave au sein des services ou organes d'une autorité locale.

Cela dit, comme vous vous en doutez, la transposition d'une directive européenne sur un sujet jusqu'ici inconnu dans l'arsenal juridique des pouvoirs locaux est un exercice ardu qui nécessitera du temps pour être mis en œuvre adéquatement.

Les textes seront soumis prochainement au Gouvernement, mais devront être concertés avec les parties prenantes.

Vous comprendrez que, à ce stade du processus et en amont de l'échange avec mes collègues, je ne peux vous en dire davantage, si ce n'est que nous possédons la matière et donc les textes qui seront soumis à concertation.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour la transparence de sa réponse, qui a le mérite d'être claire.

Je comprends la complexité du dossier. Je vous avoue que c'est un dossier sur lequel j'ai déjà attiré l'attention, en ce compris de votre prédécesseur, il y a maintenant presque deux ans. C'est un dossier sur lequel je reviens régulièrement parce qu'il est important. Les lanceurs d'alerte jouent un rôle important et le niveau local est un lieu important à ce niveau. Je pense notamment à la question des intercommunales.

La concertation est nécessaire et des étapes doivent encore s'opérer, mais j'espère que l'on pourra avancer rapidement parce que les délais de transposition sont ce qu'ils sont. Je me rends bien compte que l'on n'arrivera pas à transposer dans les délais, si j'en déduis le calendrier de votre réponse, mais j'espère que l'on pourra avancer le plus rapidement possible et qu'il n'y aura pas un délai de retard trop important parce que c'est un dossier, je le répète, véritablement fondamental.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE SOUTIEN À LA DIGITALISATION DE COMMUNES DANS UNE PERSPECTIVE DE TRANSPARENCE ADMINISTRATIVE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien à la digitalisation de communes dans une perspective de transparence administrative ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, dans cette commission, nous avons déjà évoqué à de nombreuses reprises l'enjeu de la transparence ainsi que l'enjeu de la publicité active et passive de la part des pouvoirs locaux.

Suite à des auditions, nous avons déposé, avec des collègues et avec le soutien de votre cabinet, une proposition de décret pour avancer en la matière, rendre obligatoire, en substance, la diffusion par l'ensemble des communes et des provinces des projets de délibération du conseil communal et du conseil provincial, et favoriser l'accès à distance des élus.

Dans ce contexte, il est clair que la digitalisation des communes constitue un levier important pour faciliter la mise en œuvre de cette transparence. Disposer d'outils efficaces de digitalisation facilite une meilleure transparence, l'accès aux pièces et le travail de l'administration.

Vous avez fait part, en la matière, de votre approche volontariste à l'occasion de ces travaux, notamment à travers les auditions qui ont pu intervenir, vous indiquiez, en juillet dernier, qu'il est « nécessaire de rendre les pouvoirs locaux capables de proposer des services dématérialisés aux citoyens » et que « cette dématérialisation doit soutenir les autorités locales dans la mise en œuvre des missions de service public ». Vous avez également évoqué la mobilisation de moyens financiers en soutien à cette volonté.

Des moyens importants ont effectivement été dégagés, notamment dans le Plan de relance, en vue de soutenir cette digitalisation. Le Gouvernement a prévu – si j'ai bien compris les décisions prises – deux appels à projets en 2021 et 2022 pour un montant de 10 millions d'euros. Il me revient que le premier de ces appels à projets a été récemment lancé et que d'autres pourraient suivre, au-delà même de ce que je viens d'évoquer.

Dès lors, Monsieur le Ministre, mes questions visent à pouvoir comprendre l'état d'avancement du dossier et avoir l'ensemble des informations utiles. Pouvez-vous préciser les contours de ce premier appel à projets à destination des pouvoirs locaux ? Permet-il de soutenir

les pouvoirs locaux dans une perspective du renforcement de la transparence administrative ?

Quels sont les critères d'accès, en particulier pour les communes qui ne sont pas encore équipées en matière de numérisation des délibérations du conseil communal ? Pourront-elles accéder à ce soutien ? Je pense notamment au potentiel de simplification et d'efficacité important dans la production de délibérations.

Si l'on se souvient de l'audition d'IMIO qui était venu dans cette commission et qui avait été particulièrement remarquable en la matière. J'ai en tête les communes qui ne sont ni chez IMIO ni chez Inforius et qui pourraient ainsi recevoir un soutien pour pouvoir avancer dans cette direction.

Je pense aussi à un autre enjeu qui est revenu à l'avant-scène avec l'enregistrement et la diffusion des conseils communaux puisque le contexte covid a conduit les conseils à se réunir à distance. On a vu un intérêt à travers cette évolution liée aux circonstances tout à fait malheureuses. C'est une conséquence positive de la part de la population à travers la diffusion de ces conseils. On est forcément sorti des confinements les plus stricts. C'est aussi une bonne nouvelle. Dès lors, une attente s'exprime de plus en plus par rapport à cet enjeu.

Plus largement, quelles sont les actions mises en œuvre en vue de soutenir la digitalisation des pouvoirs locaux, particulièrement en matière de transparence administrative ? Vous indiquiez en juillet dernier que des subventions compléteraient les appels à projets. C'est ici aussi l'occasion de pouvoir faire le point en la matière. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, permettez-moi de contextualiser cette mesure. Ce premier appel à projets s'inscrit dans une stratégie numérique des pouvoirs locaux qui s'articule autour de cinq objectifs visant à améliorer : l'infrastructure, la connectivité, la formation, les solutions logicielles et l'interopérabilité des solutions informatiques.

Dans ce but, des moyens importants ont été dégagés, vous l'avez souligné, qui devraient s'étaler entre 2020 à 2023 :

- 10 millions d'euros sur mes crédits ;
- 10 millions d'euros dans le cadre du Plan de relance ;
- 21 millions d'euros dans le cadre de l'accord ToP, dont 11 millions pour des investissements, de la part des opérateurs, en faveur de la connectivité du territoire et 10 millions pour deux appels à projets visant la transition numérique des pouvoirs locaux, à raison de 5 millions d'euros des opérateurs, 2,5 millions d'euros sur mes budgets et 2,5 millions d'euros sur les budgets du ministre Borsus.

Le premier de ces deux appels a été lancé le 25 octobre dernier. Les communes, les CPAS et les provinces ont jusqu'au 25 février 2022 pour y répondre.

Ils peuvent introduire des projets seuls ou en synergie, notamment avec les intercommunales de développement économique ou à l'échelle des entités supracommunales.

Le projet doit nécessairement contribuer à la relance et à la résilience, et répondre à un ou plusieurs des objectifs identifiés, dont l'amélioration de la transparence administrative ou la dématérialisation des processus de travail interne et externe.

Les critères de recevabilité et de sélection ont été communiqués aux communes, CPAS et provinces par le biais d'une circulaire.

Celle-ci reprend également la séquence chronologique des moyens qui seront mis à la disposition des pouvoirs locaux jusqu'en 2023. On y retrouve l'année, la source de financement, le montant, le bénéficiaire, le mécanisme de répartition et la thématique qui sera soutenue au travers du financement. Je souhaitais être transparent sur les orientations afin que les pouvoirs locaux puissent anticiper leurs investissements futurs.

Complémentairement à la circulaire, un webinaire est prévu le 30 novembre sur le premier appel à projets, afin de présenter ses modalités et de permettre aux pouvoirs locaux de dialoguer avec l'administration régionale et l'Agence du numérique.

Mon objectif est donc bien d'augmenter graduellement la maturité numérique des pouvoirs locaux à travers des mesures pragmatiques : investir dans le développement de territoires connectés, mais aussi dans l'amélioration de l'équipement des autorités locales.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Merci à M. le Ministre pour les informations qui sont communiquées.

Je retiens que les enjeux de transparence et de dématérialisation font partie de cet appel à projets sans en être l'axe unique.

Je retiens aussi que l'ensemble des communes, à ce stade, peuvent concourir, il n'y a pas une priorité en tant que telle pour celles qui sont en retard d'investissement en la matière et en même temps, j'imagine que ce seront des éléments qui seront pris en compte pour la décision.

Peut-être une suggestion : la circulaire peut-elle être rendue publique ? S'agissant de transparence, c'est assez évident. Peut-être l'est-elle déjà, mais je n'ai pas pu mettre la main sur celle-ci donc c'est une suggestion pour le ministre, même si j'entends que les pouvoirs locaux, comme premier destinataire, ont déjà réceptionné le document, cela va de soi.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES CONTRAINTES LIÉES AUX PROCÉDURES DE MARCHÉ PUBLIC POUR LES POUVOIRS LOCAUX »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les contraintes liées aux procédures de marché public pour les pouvoirs locaux ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, c'est un souhait qui a été formulé à de nombreuses reprises par votre Gouvernement, notamment à travers le Ministre-Président, à savoir « rendre plus accessibles nos marchés publics est un levier important pour les entreprises, mais aussi pour les communes wallonnes afin de renforcer la relance de notre Région ».

Actuellement, aucune dépense, aussi petite soit-elle, ne peut échapper à l'obligation de mise en concurrence de minimum trois opérateurs économiques, du choix du demandeur. Cela veut dire, je vais prendre des exemples extrêmes, pour l'achat d'un bouquet de fleurs ou des bics pour l'administration, vous devez nécessairement passer par une procédure de marché public.

Cette obligation, pour des petits achats, occasionne des frais et du temps pour les demandeurs, mais aussi pour les petits indépendants par exemple, qui ont déjà beaucoup de tâches administratives à réaliser en plus de leur travail quotidien.

Monsieur le Ministre, quelles sont les actions que vous entreprenez pour aider les communes dans leurs démarches de marchés publics ? Poursuivez-vous la philosophie de vos prédécesseurs de faire évoluer la tutelle du contrôle vers le soutien aux pouvoirs locaux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, il est vrai que toute dépense publique visant l'acquisition de fournitures, la prestation de services ou la réalisation de travaux engendre nécessairement, hormis les exceptions prévues par la loi, l'application de la législation relative aux marchés publics.

Cela étant, cette même législation prévoit diverses procédures, plus ou moins souples en fonction du montant et de l'objet des marchés, dont une procédure fortement assouplie pour les dépenses n'atteignant pas les 30 000 euros HTVA.

En outre, si contraignante soit-elle, l'imposition de ces procédures vise évidemment à garantir que la dépense publique s'opère dans le respect des principes de transparence et d'égalité.

La Région ne peut décider d'assouplir les règles relatives à la passation des marchés publics, qui sont à l'origine européenne et de compétence fédérale. Elle s'efforce cependant d'apporter un soutien continuel aux pouvoirs adjudicateurs locaux, en accentuant le rôle de conseil du SPW Intérieur et Action sociale.

L'administration est, en effet, toujours disponible pour rendre un avis ponctuel sur des questions précises et participer à l'élaboration des projets d'une certaine ampleur ou rendre un avis préalable sur un projet de cahier spécial des charges.

Par ailleurs, dans le cadre de la tutelle sur les marchés publics, je m'efforce aussi de simplifier, d'alléger un maximum de démarches administratives en m'appuyant sur le principe de confiance. J'en suis d'autant plus convaincu que le rapport du SPW IAS de 2020 note que plus de 99 % des 5 000 dossiers, instruits par la tutelle en matière de marchés publics, ne posent aucun de problème et deviennent exécutoires, c'est dire que les actes transmis ne font pas l'objet d'une annulation.

C'est pourquoi, le 14 octobre dernier, j'ai présenté, en première lecture, au Gouvernement, deux avant-projets de décrets qui modifient le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et la loi organique sur les CPAS afin de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux.

Parmi les modifications majeures qu'ils proposent, on retrouve :

- une augmentation des seuils de transmission obligatoire à la tutelle ;
- une fixation des seuils pour les marchés de services sur base d'un droit exclusif et en « in house » et pour les concessions de travaux et de services, qui, à ce jour, doivent encore être transmis à la tutelle à partir d'un euro et l'abrogation de certains actes soumis à transmission obligatoire, comme la création et l'adhésion à des centrales d'achat ou la coopération horizontale non institutionnalisée.

Enfin, concernant les démarches administratives des communes ainsi que celles des entreprises et

indépendants, le Plan de relance de la Wallonie affiche, en son projet 302, l'ambition de faciliter l'accès aux TPE et PME, aux marchés publics, et ce, au travers d'une accompagne tant des pouvoirs adjudicateurs que des pouvoirs économiques. Les travaux à ce sujet sont donc en cours.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces réponses. Je pense que vous allez dans la bonne direction en voulant alléger toutes les procédures. Je vais reprendre des exemples très concrets pour étayer mes propos, à moins que nous soyons vraiment trop rigides par rapport aux procédures.

Si l'on doit acheter de la tarte, des pains pour une manifestation, des bouquets de fleurs, notre service exige de demander à chaque fois trois prix. Vous imaginez, pour le petit commerçant du coin, à chaque fois avoir cette procédure, cet appel, même si cela prend deux minutes, je trouve que c'est vraiment… On fait rire de nous par rapport aux procédures. Je trouve que, par bon de commande, cela suffit. On fait un bon de commande, on va au magasin et l'on achète.

En plus, dans les petites communes comme chez nous, il n'y a souvent qu'un seul ou deux, voire trois commerçants qui exercent la même fonction.

Je vais prendre un autre exemple un peu plus conséquent de marché dans des bâtiments. On est souvent obligé de passer par des entreprises générales parce que c'est compliqué de diviser en lots et d'avoir un lot pour l'intérieur, la maçonnerie, la toiture. Finalement, ce sont rarement les indépendants, les petits indépendants de la commune concernée qui peuvent remettre prix.

Je pense que, en tant que bourgmestre – malheureusement, on est victime de toutes les affaires qui se sont passées notamment à Charleroi –, la majorité des mandataires gèrent en bon père et en bonne mère de famille. On essaye de faire vivre le commerce local.

Je trouve qu'il y a vraiment des contraintes administratives. Ce n'est pas de votre faute. Le système existe depuis longtemps. Mais il y a vraiment des contraintes administratives qui sont très lourdes à gérer, que ce soit pour l'indépendant, mais également pour les petites communes et de toute façon pour l'entièreté des pouvoirs locaux.

Je pense que vos réflexions et vos réformes vont dans le bon sens, mais il faudra vraiment regarder par rapport à ces petits achats qui perturbent l'organisation générale d'une commune.

QUESTION ORALE DE M. EVRARD À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES BUDGETS PARTICIPATIFS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les budgets participatifs ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je voulais faire le point avec vous sur cette question, puisque, en octobre dernier, vous avez annoncé avoir récolté toutes les informations nécessaires, notamment à l'élaboration d'un texte qui vise à encadrer la mise en œuvre du Plan global de participation citoyenne. Dans la foulée, votre administration devait s'atteler à la rédaction de textes législatifs.

Monsieur le Ministre, nous sommes à peu près deux mois plus tard. Je voulais faire avec vous le point sur l'évolution de ce dossier. À quelle échéance voyez-vous l'adoption d'un décret qui encadre les outils de participation citoyenne, c'est-à-dire la consultation citoyenne à proprement parler ainsi que les budgets participatifs ?

Dans la foulée, différents outils, notamment utiles aux communes pour développer leurs projets, doivent être mis en place. Parmi ceux-ci, je fais référence à un guide destiné aux communes et à un portail. Tous deux reprennent les bonnes pratiques ou les expériences passées qui se sont révélées positives. Avez-vous, Monsieur le Ministre, défini un timing quant à leur implantation ?

Enfin, pour terminer, je voulais revenir sur le budget de 4 millions d'euros, ce n'est pas rien, qui a été dédié via le Plan de relance à la démocratie participative et qui doit permettre d'octroyer aux communes une quote-part régionale importante pour le développement de leurs projets. Les contours de cette aide sont-ils déjà analysés et définis ? Le cas échéant, pouvez-vous nous en dire plus ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, je vous remercie pour cette question qui me permet de faire une nouvelle fois le point sur la question importante de la participation citoyenne.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'enquête relative à la démocratie participative clôturée en mars dernier a abouti à un plan d'action en la matière.

Dans la foulée, j'ai mandaté mon administration pour qu'elle rédige un avant-projet de décret relatif notamment au budget participatif et la consultation populaire. Les objectifs sont clairs : faciliter leur utilisation sur le terrain, encourager les communes à les mettre en œuvre et, idéalement, les pérenniser.

Complémentairement, la rédaction des guides méthodologiques est bien prévue, notamment en matière de budget participatif.

Les modifications de la législation ainsi que la publicité du guide méthodologique doivent aboutir au deuxième semestre 2022 concernant les moyens sollicités dans le cadre du Plan de relance. C'est effectivement une enveloppe de quatre millions d'euros qui est dédicacée à la mise en œuvre des budgets participatifs et à la réalisation d'un site internet centralisant l'ensemble de l'information sur les outils de participation. Cet outil financier permettra de dynamiser les budgets participatifs au niveau local par l'octroi aux communes d'une quote-part régionale.

Les contours de l'opération sont bien entendu encore à affiner, mais vous constaterez que les montants régionaux investis visent à favoriser l'utilisation de ce dispositif au niveau local et, par conséquent, à pousser une véritable culture des budgets participatifs. L'objectif est donc bien de développer une démocratie participative forte et intégrée, et ce, en pleine cohérence avec notre démocratie représentative.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

À vous entendre, j'en déduis que le processus suit son cours. Je note une information importante puisque vous envisagez une forme d'atterrissage dans le courant du deuxième semestre 2022. J'entends bien qu'il y a encore toute une série de contours à définir. La réflexion est donc en cours et j'espère que, dès que vous aurez des éléments plus concrets à nous communiquer, nous pourrons avancer positivement dans ce dossier.

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA CONTRIBUTION DES COMMUNES DANS LA REVALORISATION BARÉMIQUE DES POLICIERS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la contribution des communes dans la revalorisation barémique des policiers ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, en février dernier, un dialogue avait été entamé entre la ministre Verlinden et les syndicats des policiers pour une revalorisation barémique du salaire de ces derniers. C'était la première depuis la réforme des polices en 2001.

En réalité, un premier accord sectoriel avait été conclu sous la Suédoise en 2018, mais en mai, la proposition qui était mise sur la table par la ministre visait alors une augmentation de 1 000 euros bruts annuels pour les agents inspecteurs et inspecteurs principaux en début de carrière ainsi que 500 euros pour les grades supérieurs. La ministre leur rappelait aussi que cette proposition ou sa révision à la hausse serait de toute manière suspendue aux résultats des débats budgétaires de l'automne.

À la suite du conclave budgétaire de l'automne dernier, il n'y avait plus de moyens disponibles pour la proposition de la ministre et elle aurait signifié aux syndicats policiers que les caisses étaient vides faute de volonté de la part des communes de mettre la main au portefeuille pour financer la proposition sur la table.

En effet, invités par la ministre à une réunion organisée dans la foulée du conclave budgétaire, des pouvoirs locaux – qui étaient représentés par leurs trois associations faîtières, Brulocalis, l'Union des villes et communes et l'Association des villes et communes flamandes – ont été priés de passer à la caisse pour financer la proposition qu'elle mettait sur la table au printemps, c'est-à-dire qu'on leur réclamait à peu près 50 millions d'euros.

Monsieur le Ministre, j'aimerais connaître le regard que vous portez sur cette situation problématique pour la revalorisation barémique des policiers.

On sait tous que la situation budgétaire est difficile et encore plus pour les pouvoirs locaux puisque vous avez prévu un plan Oxygène. Est-il logique que les pouvoirs locaux soient amenés à supporter financièrement une mesure à laquelle ils n'ont finalement pas été associés ?

Je vous remercie de nous éclairer par rapport à ce que vous pensez sur ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, comme vous, je suis attentivement l'actualité. Je vois donc bien qu'un mouvement s'organise au sein de nos syndicats policiers pour demander une revalorisation salariale bien qu'à l'entame le mouvement relevait plutôt le fait que le Gouvernement fédéral n'ait pas respecté son

engagement d'augmenter le volume de policiers fédéraux.

À ce stade, c'est un peu compliqué de commenter une décision qui n'a pas été prise et pour laquelle je n'ai pas toutes les informations. Il ma paraît délicat de faire des commentaires sur un dossier qui n'a pas encore abouti, in concreto, même si j'ai entendu, comme vous, qu'il y avait l'une ou l'autre négociation relativement à des revalorisations barémiques. Ceci étant, comme les municipalistes, je suis parfois inquiet des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir.

Comme vous l'avez évoqué, la Région wallonne est auprès des communes puisque nous avons débloqué ce plan Oxygène, qui prévoit que nous saisissions le Comité de concertation relativement aux impacts des décisions du Fédéral sur les villes et communes. À ce stade, je sais difficilement aller plus loin.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – J'entends votre réponse prudente, Monsieur le Ministre, et je comprends bien que vous ne vous exprimiez pas sur un niveau de pouvoir qui n'est pas le vôtre.

Je sais que vous êtes attentif à cette problématique des policiers. Dans la grogne des policiers aujourd'hui, il n'y a pas seulement la revalorisation barémique. Il y a aussi la surcharge de travail, le manque d'effectifs, les départs non remplacés ; bref, toute une série de revendications. Dans le fond, le problème est plus vaste et structurel. Il y a certainement aussi les conditions de travail.

Ici, je vous interrogeais sur ce qui a été demandé, c'est-à-dire que les pouvoirs locaux interviennent, comme l'a demandé la ministre Verlinden au printemps. Je suis heureuse d'entendre que vous allez mettre cela sur la table du Comité de concertation parce que c'est très important. Dès que vous aurez eu l'occasion d'en discuter, je vous réinterrogerai sur ce dossier.

QUESTION ORALE DE M. BASTIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA CONFIRMATION DE L'INTRODUCTION D'UN RECOURS ADMINISTRATIF À L'ENCONTRE DE LA RÉFORME DU FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS PAR LA PROVINCE DE NAMUR »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la confirmation de l'introduction d'un recours administratif à l'encontre de la réforme du financement des zones de secours par la Province de Namur ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre, vous en avez une bonne : après la police, les pompiers ! Je vous sais très attentif à la situation.

Lors de notre séance du 9 novembre dernier, je vous interpellais sur la décision du Conseil provincial namurois d'octroyer le droit au collège provincial d'attaquer au Conseil d'État la circulaire relative au financement provincial des zones de secours. Vous aviez été très clair, et je vous avais senti fâché : « Je le dis sans ambages : si ce recours venait à se concrétiser, il serait perçu à l'encontre de la politique du Gouvernement et à l'encontre du monde municipaliste comme une véritable agression ».

Pourtant, le lendemain, le 10 novembre, sur la télévision locale namuroise, le député-président de la Province de Namur est venu confirmer le fait que la province venait d'introduire un recours au Conseil d'État à l'encontre de la circulaire. Dans ce reportage, M. Van Espen, Député-Président namurois, parle d'entrave à l'autonomie provinciale. Dans ce même reportage, vous-même vous dites courroucé. Dans le reportage en question, une photo du courrier envoyé par la province au Gouvernement montre les mots suivants : « L'introduction de ce recours est motivée par les irrégularités que comportent, à l'estime de la province, ces deux actes, ainsi que le dénonce le recours en annulation introduit et dont copie est jointe à la présente ».

Force est donc de constater qu'il y a agression. Il y a deux semaines, vous disiez que, en cas d'agression, le Gouvernement serait contraint d'envisager des solutions plus radicales. Il me revient que le recours a été déposé officiellement ce lundi, ce qui semble confirmé par ce document qui a été montré à la télévision locale.

Dès lors, le Gouvernement entend-il réellement envisager des solutions plus radicales ? Avez-vous proposé au Gouvernement des solutions plus difficiles ? Quelles sont-elles ?

Quels contacts avez-vous pris avec les provinces et l'APW ? Comptez-vous empêcher d'autres provinces d'introduire ce même recours ? De quelle manière ?

Je vous remercie pour vos éclaircissements sur ce sujet bouillonnant.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je suis extrêmement attentif à la situation, mais parfois il faut laisser un peu de temps au temps. Vous m'avez interrogé il y a 15 jours. Mon état d'esprit relativement à ce qui était encore une information provisoire, mais qui a été confirmé depuis lors, relativement à l'introduction d'un

recours devant le Conseil d'État par la Province de Namur. Je ne retire rien de ce que j'ai exprimé, mais je ne vais pas non plus me répéter.

Vous me demandez si j'ai encore des contacts ou si j'ai eu des contacts avec la Province concernée d'ici là. Je vous répondrai qu'officiellement, non, même si des contacts informels se prennent. Si j'ai des contacts avec les autres provinces, ou avec l'APW, si j'ai connaissance du fait que l'une ou l'autre province ait décidé de se joindre, je n'ai pas d'information à ce stade qui me permettrait d'affirmer que d'autres provinces ou l'APW se joignent au recours. J'ai plutôt l'information inverse, mais je reste prudent dans cette matière, comme dans d'autres.

Les portes de mon cabinet restent ouvertes. J'entends que l'on puisse atterrir relativement à ces difficultés. Néanmoins, même si je suis disposé à rencontrer tous les acteurs du dossier, et en particulier ceux de la Province de Namur, comme je l'ai fait régulièrement, j'indique d'ores et déjà que le Gouvernement ne reviendra pas sur la trajectoire budgétaire qui a été fixée, je le rappelle, en exécution de la DPR. La négociation a déjà eu lieu.

Je voudrais rappeler que pour pouvoir mettre en œuvre cette décision, les provinces ont être autorisées à rapatrier les fonds de réserve ordinaires dans l'exercice propre du service ordinaire jusqu'au 31 décembre 2024, et à contracter des emprunts pour financer les zones de secours jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce sont des mesures d'assouplissement budgétaire qui permettent aux provinces d'intégrer progressivement la charge nouvelle, et comme le veut la DPR, de concentrer leur rôle dans un domaine précis tout en réduisant leur volume d'action.

Tout cela pour vous dire également

Vous allez sans doute être un peu frustré de la réponse, mais un recours au Conseil d'État prend un certain temps, ce qui va nous laisser un peu de temps pour faire atterrir ce dossier pus correctement.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Je n'ai pas entendu la fin de l'intervention du ministre, parce qu'une collègue passait. J'ai juste compris que j'allais être frustré, mais je ne sais pas pourquoi.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ce n'est pas très grave, on en reparlera autour d'un verre.

M. Bastin (cdH). – Attendez, parce que j'ai Mme Galant qui fait beaucoup de bruit ici dans la salle.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais essayer d'être clair et de bien prononcer.

Je me doute que vous serez sans doute frustré des éléments de réponse, mais il s'agit d'un recours au Conseil d'État. Cela nous laisse un peu de temps avant de pouvoir envisager autre chose.

M. Bastin (cdH). – D'accord, vous avez dit vous-même que l'on ne va pas se répéter, mais je reviens quasiment tous les 15 jours, parce que le dossier avance. Il ne faut pas rester derrière le dossier, il faut essayer d'anticiper les choses, il faut laisser du temps au temps, je peux le comprendre. Vous venez de le dire, le Conseil d'État ne va pas se prononcer dans la semaine.

Vous dites également qu'il faut rester prudent. Vous n'osez pas vous avancer par rapport à l'introduction d'autres recours par d'autres provinces. Je ne vais pas me répéter non plus. Je vous le dis quasiment tous les 15 jours, cette réforme de financement des zones de secours est bâtie sur du sable. On leur réclame, il nous faut absolument une base juridique en béton, et rien ne bouge.

Je vous le rappellerai tous les 15 jours, parce que ce sera la seule solution d'éviter toutes sortes de recours.

QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE CONTRAT FANTÔME DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN CONGÉ DE L'INTERCOMMUNALE « ZONE DE SECOURS LIÈGE 2 IILE-SRI » »

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES CLAUSES DU CONTRAT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'INTERCOMMUNALE « ZONE DE SECOURS LIÈGE 2 IILE-SRI » »

QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE CONTRAT RETROUVÉ DE L'ANCIEN DIRECTEUR DE L'IILE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Dispa, sur « le contrat fantôme du secrétaire général en congé de l'intercommunale « Zone de secours Liège 2 IILE-SRI » » ;
- M. Beugnies, sur « les clauses du contrat du secrétaire général de l'intercommunale « Zone de secours Liège 2 IILE-SRI » » ;

- M. Bierin, sur « le contrat retrouvé de l'ancien directeur de l'IILE ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, on voudrait ne jamais avoir à revenir sur ces scandales Publifin et Nethys qui ont tant marqué notre Région. Il y a cependant des suites de cette affaire qui continuent à faire l'actualité, en particulier, cette problématique liée au poste de secrétaire général de l'intercommunale Zone de secours Liège 2 qui est formellement occupé par, M. Moreau, l'ancien directeur général de Nethys.

Ce contrat de secrétaire général est actuellement suspendu puisque le principal intéressé est en congé depuis 16 ans maintenant. Le contrat, longtemps introuvable, aurait récemment été remis à l'intercommunale. Dès lors qu'il n'a pas été rompu, ses effets continuent à courir et – comme ce fut déjà le cas pour Nethys – la rupture du contrat pourrait impliquer pour la structure publique le paiement de lourdes indemnités de préavis.

En ayant formellement plus de 20 ans d'ancienneté comme secrétaire général, le principal intéressé pourrait se voir octroyer le droit à une indemnité de préavis gigantesque.

Monsieur le Ministre, je voudrais donc vous interroger sur cette affaire.

Il me paraît inadmissible que l'ancien directeur général de Nethys puisse procéder à une forme de chantage vis-à-vis d'une intercommunale qui est une zone de secours, faut-il le rappeler. Comptez-vous dès lors user de votre nouveau pouvoir de tutelle sur les zones de secours pour instruire ce dossier ?

Quelles sont les solutions possibles pour rompre formellement le contrat sans pour autant assécher les finances de la zone de secours ? Avez-vous pris contact avec les parties intéressées en vue de régler le problème ? Quels actes avez-vous posés pour apporter une solution à ce dossier ?

Enfin, à quel risque financier est exposée l'intercommunale en cas de paiement du préavis ?

Merci de nous fournir quelques éléments d'appréciation sur la façon dont vous traitez cette nouvelle affaire.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, après 16 ans d'absence de l'ancien secrétaire général, l'intercommunale d'incendie liégeoise veut mettre un terme à la relation contractuelle qui les lie. Le mois passé, elle l'a mis en demeure de fournir une copie de son contrat qu'il serait le seul à posséder. Ce contrat aurait finalement été trouvé et l'on apprend des clauses étonnantes dans celui-ci, notamment une indemnité de départ équivalente à cinq ans de salaire.

Au regard de l'actualité, que va-t-il se passer pour l'intercommunale ? On aimerait connaître les issues des différents cas de figure. À la question de M. Bierin lors de la dernière commission, vous disiez que M. Moreau ne recevait plus de rémunération de l'intercommunale d'incendie liégeoise. Va-t-on encore en arriver à une situation où M. Moreau recevrait une indemnité de départ équivalente à cinq ans de salaire de la part de l'Intercommunale ?

On s'étonne aussi du manque de communication de ce problème qui est fait au niveau des administrateurs de l'intercommunale : pas de possibilité de consulter le document reçu et seulement un avertissement qu'une consultation juridique serait faite. On rappelle que des membres du CA de cette intercommunale réclament encore des informations dans d'autres dossiers qu'ils n'obtiennent toujours pas. Il serait donc essentiel que plus de transparence ait lieu au sein de cette intercommunale.

Monsieur le Ministre, vous expliquiez, lors de la dernière commission, ne disposer d'aucun pouvoir légal sur les relations contractuelles entre un employeur et son employé. Ne pensez-vous pas que, dans le cas d'intercommunales comme celles-ci, la Région wallonne devrait avoir une tutelle sur ces contrats ?

Enfin, pouvez-vous nous informer de l'existence de ce même type de clauses dans des contrats de directions d'intercommunales ? Qu'en pensez-vous ? Qu'allez-vous faire pour éviter ce genre de situations à l'avenir ?

M. le Président. – La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je suis content que, après avoir posé une question d'actualité et une question orale sur le sujet il y a un mois, d'autres s'y intéressent aussi.

Le fameux contrat fantôme de Stéphane Moreau, ancien directeur général de l'IILE, en congé depuis plus de 16 ans, a finalement été retrouvé. L'intéressé a, en effet, fait parvenir une copie de son contrat aux responsables actuels de l'Intercommunale. Il semble que celui-ci ne souhaite pas réintégrer ce poste, mais qu'il fera valoir son droit à des indemnités de sortie très élevées si l'intercommunale confirme sa volonté de mettre fin au contrat.

Quelle est votre analyse de la situation actualisée ? Avez-vous été en contact à ce sujet avec le président de l'Intercommunale ou le directeur général faisant fonction ? Avez-vous commandé une analyse juridique afin d'examiner la validité ou non de ces indemnités de sortie, pour quelqu'un qui n'est plus en exercice depuis aussi longtemps ?

Une clause telle que celle-là est-elle encore valable compte tenu des modifications apportées au Code de la démocratie locale en mars 2018 dans la suite de la Commission d'enquête Publifin ?

Subsidiairement, l'évolution de la procédure pénale liée au contentieux Nethys doit bien sûr être suivie avec grande attention en ce compris par la Zone de secours Liège 2 IILE-SRI. Le cas échéant, avez-vous étudié les dispositifs légaux qu'il conviendrait de modifier pour que ce type de situation ne puisse plus se reproduire ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, je comprends que ce dossier soit particulier et que la personnalité mise en cause ainsi que la méthode visée focalise et suscite, à juste titre, de vives réactions. Je comprends que vous vous tourniez normalement vers moi. Je me dois néanmoins de clarifier mon rôle. Je n'ai pas pour habitude de me dérober, je le fais comme il se doit dans le cadre des compétences qui m'ont été conférées.

Primo, mon contrôle de légalité en cette matière ne peut porter sur les termes d'un contrat ou d'une sortie de contrat en tant que telle, mais sur les actes administratifs qui sont posés par une intercommunale lorsque ces actes me parviennent. Monsieur Beugnies, l'intercommunale IILE est soumise comme les autres intercommunales au décret, mais je ne vais pas faire un décret clé sur porte uniquement pour l'IILE. Il y a des règles et elles seront appliquées.

Secundo, à ce stade je n'ai pas été saisi d'un quelconque litige ou recours en matière d'indemnités de sortie. Je ne peux, à ce stade, exercer mon pouvoir tutélaire organisé sur les zones de secours depuis l'entrée en vigueur du décret, que vous avez d'ailleurs voté, du 29 avril 2021 ni intervenir en amont sur la validité de pareille clause. Tout simplement parce que je vicierais mon éventuelle intervention dans ce dossier. Je dois avoir une apparence d'impartialité, en tout cas je ferais tout pour pouvoir garder celle-ci.

Pour conclure, je peux redire simplement, mais avec force, que mes services restent à disposition de l'intercommunale, même si à ce jour, selon mes informations, nous n'avons pas été approchés. Je peux encore vous dire que je serai particulièrement attentif quant au respect de l'intérêt général.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Vous n'avez pas de contrôle de légalité à exercer sur le contrat litigieux. La tutelle n'a pas été saisie jusqu'à présent, de sorte qu'à ce stade, vous restez d'une prudence de Sioux. Je peux le comprendre, mais tout de même, l'intercommunale est confrontée à une vraie difficulté. Je n'ose pas imaginer que, vu l'ampleur de l'affaire Publifin-Nethys, cette intercommunale soit laissée à son sort et qu'elle ne puisse pas bénéficier d'un appui, quel qu'il soit, pour gérer ce dossier. J'imagine que si elle le décide, elle sollicitera vos services. Une forme d'expertise sera apportée, ne serait-ce que sur le plan juridique.

Dans l'attente de ces contacts, je ne peux que réaffirmer ici que tout chantage qui serait exercé, a fortiori avec des impacts financiers aussi importants, serait inacceptable. Il me semble qu'une zone de secours ne peut pas fonctionner avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Je vous invite, Monsieur le Ministre, avec vos services, à aider l'intercommunale à trouver une solution qui soit respectueuse de l'intérêt général et non pas dictée par un intérêt particulier qui n'a déjà que trop sévi dans notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. En gros, vous dites que vous ne pouvez rien faire et que l'on ne vous a rien demandé. C'est un peu comme cela que je comprends votre intervention.

J'ai un peu l'impression que, d'une certaine manière, vous esquivez vos responsabilités. Je vais essayer de vous l'expliquer. On a l'impression que les règles qui doivent être suivies protègent toujours les agissements de ce type de personne.

Les citoyens sont vraiment dégoûtés des affaires qui se sont passées et qui se passent encore autour de Stéphane Moreau. Pour nous, il est important que les pouvoirs publics prennent des mesures fermes contre ce genre de personnages qui utilisent les services publics dans leurs seuls intérêts personnels.

Si une zone de secours – qui a déjà des difficultés financières et qui découvert de l'amiante dans ses locaux – devait payer 5 ans de salaire pour rompre le contrat, ce serait une catastrophe.

C'est pour cela que l'on attend de votre part, en tant que ministre de tutelle, que vous agissiez pour aider l'intercommunale à se sortir de cette situation et pour enfin en finir avec cette affaire. Sinon, comment voulez-vous que les citoyens aient confiance en leurs institutions ?

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Comme je l'avais déjà indiqué lors

de notre échange précédent sur le sujet, ce n'est pas tout à fait juste de dire que vous n'avez pas de levier. Il y a un contrôle de tutelle, un contrôle des actes administratifs. Il y a aussi des dispositions légales qui s'appliquent au comité de direction des intercommunales qui encadrent parfois aussi les relations de travail entre une intercommunale et son ou ses directeurs.Cela mérite malgré tout d'être examiné.

Je rejoins M. Dispa sur l'intérêt d'une analyse juridique commune entre l'administration et l'intercommunale sur la validité des indemnités évoquées au regard du décret Gouvernance. Cela a été dit par M. Beugnies, des personnes comme M. Moreau utilisent malheureusement tous les trucs et astuces pour pomper un maximum d'argent public dans les structures où ils ont pu exercer.

On voit aujourd'hui à quel point l'action de la commission d'enquête Publifin et l'action de ce gouvernement depuis 2019 permettent aussi d'avancer pour l'intérêt général. On vient d'apprendre que la vente de Voo pourrait aboutir à 1,8 milliard d'euros plutôt que 1 milliard d'euros comme cela avait été négocié au départ par M. Moreau. Cela a aussi des impacts forts sur l'intérêt général. Ce n'est pas uniquement une question d'enrichissement personnel.

Enfin, cela a été mentionné, c'est la dernière zone de secours qui est organisée sous forme d'une intercommunale.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est la seule.

M. Bierin (Ecolo). – Oui, mais cela constitue une exception.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je dis que c'est la seule ; cela ne veut pas dire que ce sera la dernière.

M. Bierin (Ecolo). – D'accord, mais c'est la seule zone de secours organisée sous forme d'une intercommunale, ce qui constitue une exception. Cela mérite débat aussi à mon avis, mais cela dépasse le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme Mathieux à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi du dossier sur les techniques de bio-incinération » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Heyvaert, sur « la « dotation logement » du Fonds des communes » ;
- Mme Sobry, sur « la simplification des démarches administratives liées aux funérailles et au groupe de travail en matière de funérailles et de sépultures » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Je vous remercie. Je remercie tout particulièrement les services, ainsi que M. le Ministre.

Bonne journée à toutes et à tous.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 43 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Benoît Dispa, cdH
M. Yves Evrard, MR
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Olivier Maroy, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
APIBW	Agence de promotion immobilière du Brabant wallon
APW	Association des provinces wallonnes (ASBL)
BW	Brabant wallon
CA	conseil d'administration
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DPR	Déclaration de politique régionale
HTVA	hors taxe sur la valeur ajoutée
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IILE	Intercommunale d'incendie de Liège et environs
IMIO	Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle
PEI	Programme exceptionnel d'investissements
PENATES	Projet économique novateur pour aînés dans une transition épanouie et solidaire
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PPP	partenariat public-privé
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TPE	très petite(s) entreprise(s)
UAP	unité(s) d'administration publique
Voo	marque commerciale belge de câblo-distribution (internet, télévision numérique et téléphone)